



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO
EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR LA « RESOLUTION » INTITULEE « PALESTINE OCCUPEE »

VOTEE PAR LE CONSEIL EXECUTIF DE L'UNESCO

LE 16 AVRIL 2016

adressées aux délégués des pays membres de l'Assemblée de l'UNESCO

par le

CONSEIL EUROPEEN DES FEDERATIONS WIZO



PLAN

I. LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA RESOLUTION INTITULEE « PALESTINE OCCUPEE »

Introduction

I. L'arrière-plan politique de la Résolution

II. La judaïsation de la ville de Jérusalem ?

III. Un défaut dans la procédure qui a abouti au vote ?

IV. Les deux revendications essentielles de la Résolution

1. Les « fouilles et travaux »
 - a. Les manquements d'Israël à l'égard du « *patrimoine culturel palestinien* »
 - b. L'envoi en Israël d'un représentant permanent de l'UNESCO
2. Les pouvoirs du Waqf sur le Mont du Temple

II. ANALYSE CRITIQUE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LA RESOLUTION INTITULEE « PALESTINE OCCUPEE ».

I. Les revendications politiques

1. « *Palestine occupée* »
2. « La mosquée *Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif* et ses environs »
3. Les pouvoirs du Waqf sur le Mont du Temple
4. Les « *environs* » du Mont du Temple

II. Les moyens mis en œuvre à l'appui des revendications

1. Le style d'un texte de propagande
2. Des accusations injustes et grotesques
 - a. Le problème des cimetières musulmans de Jérusalem
 - b. Les vestiges de bains rituels et de lieux de prières juifs antiques
3. La partialité
4. L'oubli des valeurs de l'UNESCO
5. Le négationnisme
 - a. Le caveau des Patriarches et le tombeau de Rachel
 - b. Le Mont du Temple et ses environs
 - Le Mont du Temple ou *Mosquée d'Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif*
 - α. *Al-Masjid Al-Aqsa*
 - β. *Al-Haram Al-Sharif*



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

- γ. Autres noms arabes anciens du Mont du Temple
- δ. La fin de la confusion à l'époque ottomane
- ε. Le retour récent à la confusion primitive pour des raisons politiques
- ς. D'où vient le nom de *Qibli* ?
- η. Où se situe le négationnisme dans l'association *Al-Masjid Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif* ?
- θ. Objections contre l'extension du sens de Mosquée à toute l'aire du Temple
- ι. L'inanité et l'immoralité du négationnisme palestinien
- Les « environs » du Mont du Temple
 - α. Les origines juives du Mont du Temple, de ses murailles et de ses locaux souterrains
 - β. Les incohérences de la tradition de l'âne *Bouraq*
 - γ. *Bouraq* devient une arme contre le culte juif devant le Mur Occidental
 - δ. La Rampe des Maghrébins

Conclusion



LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA RESOLUTION INTITULEE
« PALESTINE OCCUPEE »

Plan

Introduction

I. L'arrière-plan politique de la Résolution

II. La judaïsation de la ville de Jérusalem ?

III. Un défaut dans la procédure qui a abouti au vote ?

IV. Les deux revendications essentielles de la Résolution

1. Les « fouilles et travaux »

a. Les manquements d'Israël à l'égard du « *patrimoine culturel palestinien* »

b. L'envoi en Israël d'un représentant permanent de l'UNESCO

2. Les pouvoirs du Waqf sur le Mont du Temple



Introduction

La « Résolution 199 EX/PX/DR 19.1 » intitulée « Palestine occupée », votée le 16 avril 2016 par l'Assemblée Générale de l'UNESCO¹, « vise entre autres, à sauvegarder le patrimoine culturel Palestinien et le caractère distinctif de Jérusalem-Est » (§3).

La Résolution a été présentée par sept pays arabes et musulmans (Algérie, Egypte, Liban, Maroc, Oman, Qatar et Soudan) au vote du Conseil Exécutif.

Composé de 58 états membres choisis parmi les 195 membres que compte l'UNESCO, ce Conseil a approuvé la Résolution par 33 voix (dont la France, l'Espagne, la Russie)².

6 membres l'ont rejetée (l'Allemagne, l'Estonie, la Lituanie, les Pays-Bas, le Royaume Uni et les Etats-Unis), tandis que 17 pays membres présents se sont abstenus de vote³. Deux pays étaient absents⁴.

Le point essentiel de la Résolution est l'affirmation du caractère exclusivement musulman du Mont du Temple⁵.

Ce négationnisme de l'appartenance religieuse commune du Mont du Temple aux Juifs et aux Musulmans est une offense à tous les Juifs, mais aussi à l'Histoire de l'humanité dans toute sa diversité et ses multiples souffrances passées et présentes.

La Résolution traite de manière partisane, pour les condamner sans distinction, toutes les actions d'Israël autour du Mont du Temple, ainsi qu'en d'autres lieux en Cisjordanie et à Gaza.

L'approbation de cette Résolution par 33 pays, dont la France, est scandaleuse, et il nous a semblé qu'au meilleur des cas, ces pays n'en ont pas saisi toute la portée.

Voilà pourquoi nous nous sommes proposé de mettre en lumière les tenants et les aboutissants des éléments qui composent cette Résolution.

¹ On peut consulter l'article de Wikipédia intitulé « *Décision 199Ex/33 de l'UNESCO Palestine Occupée* », intéressant pour ses informations sur la polémique en France entre la communauté juive et le gouvernement.

² Ont voté pour : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Iran (République islamique d'), Liban, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République dominicaine, Sénégal, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tchad, Togo, Viet Nam.

³ Se sont abstenus : Albanie, Cameroun, Côte d'Ivoire, El Salvador, Grèce, Haïti, Italie, Japon, Kenya, Népal, Ouganda, Paraguay, République de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Serbie, Trinité-et-Tobago, Ukraine.

⁴ Étaient absents : le Ghana et le Turkménistan.

⁵ Nous utilisons dans cette étude l'appellation « *Mont du Temple* » afin de rappeler les origines juives de « *l'Esplanade des Mosquées* ». Mais l'association des deux appellations devrait être retenue par toute Résolution internationale.

Le « *patrimoine culturel palestinien* » mis en avant au § 3, est en réalité uniquement musulman, et non pluri-religieux ou multiculturel. Le Mont du Temple ne porte dans la Résolution rédigée en anglais et en français que des noms arabes, puis l'Esplanade entière devient dans cette Résolution une « *mosquée* » (Mosquée Al-Aqsa), dont l'accès est automatiquement interdit aux non-Musulmans, et enfin, il est clairement dit que « *l'authenticité* » du site est un « *lieu de culte sacré pour les Musulmans* » (§13). Ni les Juifs ni leur histoire n'ont donc d'après ce texte aucune place ni sur ce site, ni non plus dans le patrimoine culturel palestinien.



I. L'arrière-plan politique de la résolution

Israël a été admis comme état membre de l'ONU le 11 mai 1949. Il n'a été reconnu par aucun des pays arabes. L'Égypte avait alors pris le contrôle de la Bande de Gaza et la Jordanie celui de la Cisjordanie. Jamais, entre 1948 et 1967, aucun de ces territoires n'a servi de base à la constitution d'un état palestinien.

Israël est membre de l'UNESCO depuis le 16.9.1949, et la Palestine depuis le 23.11.2011 (195^e état admis).

En 1967, Israël gagne la Guerre des Six Jours. Il occupe Gaza et la Cisjordanie, et annexe Jérusalem-Est.

L'annexion de Jérusalem-Est, au-delà de sa valeur politique et juridique discutable, a l'avantage pour Israël de faciliter la gestion de la ville, soumise dès lors à une législation unique. Mais cette gestion unifiée, pourtant appréciée des habitants, est contraire à la législation internationale relative aux territoires occupés à la suite d'une guerre.

Les Jordaniens ne veulent plus récupérer la Cisjordanie, ni l'Égypte le territoire de Gaza, mais les premiers se font les porte-paroles des revendications palestiniennes auprès des instances internationales. Il s'agit pour eux d'entraver la gestion israélienne de Jérusalem-Est par tous les moyens juridiques internationaux, au prétexte que des travaux illégaux sont réalisés en contravention des textes.

Si l'on se réfère aux textes internationaux relatifs aux territoires occupés à la suite d'une guerre, la question est ouverte, il est vrai, à l'endroit des fouilles archéologiques. En revanche elle est inadaptée au regard des travaux d'urbanisme. L'occupation israélienne dure depuis 49 ans : comment pourrait-on, au prétexte des textes, bloquer l'évolution urbanistique d'une grande ville et ignorer le préjudice ainsi infligé à la population que l'on prétend défendre ?

Cette Résolution d'autre part profère à maintes reprises des accusations approximatives sinon mensongères à l'encontre d'Israël. Faut-il le rappeler, les cultes ne sont respectés à égalité dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem, que depuis 1967 !

II. La judaïsation de la ville de Jérusalem ?

L'accusation de « judaïsation » de Jérusalem, récurrente chez les Palestiniens, transparaît à travers toutes les revendications de la Résolution. Elle est clairement invoquée à l'endroit de la Vieille Ville dans le rapport de la 39^e session (Bonn, 8 Juillet 2015), très comparable dans ses termes et revendications à l'actuelle Résolution⁶. Il s'agit d'un mensonge éhonté.

Dans la réalité, on devrait plutôt parler d'islamisation réalisée avec la bienveillance d'Israël.

⁶ Il est écrit dans ce rapport qu'Israël prend « des mesures visant à la mise en œuvre de « projets de construction destinés à la judaïsation forcée de la Vieille Ville de Jérusalem », notamment autour de la Mosquée Al-Aqsa, etc. » (p. 51).

En réalité, en dehors du quartier des Maghrébins effacé par les Israéliens pour des raisons d'urbanisme et d'accès au lieu de prière juive du Kotel, le quartier juif n'a pas empiété sur le quartier musulman.



La population musulmane de Jérusalem

Jérusalem compte plus de Juifs que de Musulmans depuis le milieu du XIX^e s (en 1844, 7120 Juifs et 5000 Musulmans). Elle est à majorité juive depuis la fin du XIX^e s (en 1896, 28110 Juifs sur une population totale de 45420 habitants).

En 1967, après la Guerre des Six Jours, la ville compte 195.700 Juifs et 54.963 Musulmans. Mais en 2014, elle comptait 515.200 Juifs et 299.500 Musulmans.

En 47ans donc, sous domination juive, la population juive de Jérusalem s'est accrue dans la proportion de 2,5 fois, alors que la population musulmane a augmenté de 5 à 6 fois. Ceci tient principalement à l'autorisation israélienne accordée à des dizaines de milliers de Palestiniens de Cisjordanie de venir s'installer dans la ville. Ils trouvent du travail dans sa partie juive.

Les chiffres en attestent : il n'y a pas de judaïsation de la ville. Il serait bien plus juste de parler d'islamisation, réalisée avec la bienveillance d'Israël.

Cet afflux de Palestiniens vers Jérusalem a permis une fréquentation plus importante de la Mosquée Al-Aqsa, et c'est ainsi que le Waqf a étendu cette mosquée à des locaux adjacents d'origine juive.

La protection des sites musulmans ne serait, selon la Résolution, pas assurée par Israël, et cela ferait partie du plan de judaïsation de la ville de Jérusalem. Ceci est un autre mensonge éhonté.

Le 21 août 1969, un incendie qui causa des dégâts importants est provoqué dans la mosquée Al-Aqsa (la mosquée, pas l'Esplanade) par un illuminé australien de religion protestante, membre d'une secte évangélique appelée Worldwide Church of God. Il espérait ainsi hâter le retour du Christ sur terre. Les Juifs ont aussi leurs illuminés, comme d'ailleurs les Musulmans. Mais, dans le cas présent, il s'agissait bien d'un Protestant. Pourtant, selon les autorités palestiniennes et sur tous les sites électroniques palestiniens ou pro-palestiniens, ce Protestant serait un Juif qui a attaqué le Mosquée d'Al-Aqsa.

Les fouilles et aménagements pratiqués dans la zone du Kotel (Mur Occidental du Mont du Temple) sont quant à eux légitimes à tous points de vue, sauf d'après les activistes palestiniens négationnistes qui nient tout lien des Juifs avec Jérusalem et le Mont du Temple. Le Kotel est un lieu de prières juif depuis le Moyen Age.

III. Un défaut dans la procédure qui a abouti au vote ?

On peut s'interroger d'abord que l'UNESCO n'ait pas obtenu, avant le vote, une réponse écrite du gouvernement israélien aux accusations dont la Résolution le charge.

Israël a répondu plusieurs fois déjà aux demandes répétées de l'UNESCO de justifier les fouilles archéologiques et les travaux d'urbanisme qu'il a réalisés à Jérusalem-Est. Il se peut qu'Israël finisse par se lasser de ce harcèlement (v. § 26), où lui sont contestés sa bonne foi, le professionnalisme de ses intervenants et son respect de tous les cultes sans exception⁷.

⁷ Voir notamment : Raymond Goy, La question de Jérusalem à l'UNESCO, dans Annuaire français du droit international, 1976, vol. 22, n° 1, pp. 420-433.



Cette Résolution pouvait-elle valablement être soumise à un vote sans que des explications écrites ne soient réclamées et obtenues d'Israël ?

Quelles sont donc les règles de fonctionnement de l'UNESCO ? Cet organisme fonctionne-t-il selon les règles habituelles du droit ?

« L'objectivité » sans la vérité ?

Au-delà même de la règle du respect des droits de l'accusé, **la vérité** a-t-elle encore droit de cité à l'UNESCO à propos des Juifs et d'Israël ?

On rappellera que l'UNESCO s'opposa, en janvier 2014, à une exposition pourtant préparée avec sa collaboration depuis 2011 par le Centre Simon Wiesenthal : « *Le Peuple, le Livre, la Terre : les liens de 3500 ans entre le peuple juif et la terre d'Israël* ». Quelques jours seulement avant l'ouverture prévue le 21 janvier, l'UNESCO motivait son refus par l'opposition du « *groupe arabe* », selon lequel « *l'exposition ne peut que nuire aux négociations de paix actuelles, aux efforts constants du Secrétaire d'Etat John Kerry, et à la neutralité et à l'objectivité de l'UNESCO* »⁸.

L'exposition a finalement eu lieu quelques mois plus tard et rencontré un grand succès.

De quelle façon la connaissance des liens historiques entre le peuple juif et la terre d'Israël pourrait-elle altérer « *la neutralité et l'objectivité de l'UNESCO* » ?

Quelle serait « *l'objectivité* » sans vérité historique ?

IV. Les deux revendications essentielles de la Résolution

Au-delà des diverses récriminations énoncées, cette Résolution comporte deux revendications essentielles :

- **L'arrêt de « fouilles et travaux » dans la Vieille Ville de Jérusalem et plus particulièrement dans les environs du Mont du Temple**
- **La restitution au Waqf des pouvoirs de gestion du Mont du Temple** que les Israéliens lui avaient accordés en 1967 mais réduits depuis l'an 2000, année de la Seconde Intifada (§7) pour raison de sécurité

1. Les « fouilles et travaux »

Le lecteur trouvera des données utiles, contraires à l'orientation partielle des informations fournies par la Résolution sur les excavations archéologiques sur et autour du Mont du Temple, dans l'article de Wikipédia : « Excavations at the Temple Mount », ainsi que dans toutes les références citées à l'appui dans cet article.

Il est sans doute louable de la part de l'UNESCO et des initiateurs arabes de cette Résolution de s'inquiéter du « *patrimoine culturel palestinien* » de Jérusalem (§3), de « *la Vieille Ville et de ses remparts* » (§2), et en particulier du Mont du Temple, appelé en arabe *Al-Harâm A-Sharîf/Al-Masjid Al-Aqsa*.

Le Résolution dénonce des manquements graves d'Israël à l'égard du « *patrimoine culturel palestinien* », et réclame l'envoi d'un « *représentant permanent qui serait affecté à Jérusalem-Est pour rendre compte périodiquement de tous les aspects relevant des domaines de compétence de l'UNESCO à Jérusalem-Est* » (§4). Ces deux points méritent quelques éclaircissements.

⁸ timesofisrael.com/unesco-canc : Lazar Berman, « *UNESCO cancels event on Jewish ties to Land of Israel* », January 17, 2014.



a. Les manquements d'Israël à l'égard du « patrimoine culturel palestinien »

Avant d'étudier les éventuels manquements, il faudra définir le domaine du « *patrimoine culturel palestinien* ».

Le Mont du Temple, transformé dans le texte en *Esplanade*, avec ses murailles et certaines de ses constructions souterraines sont un patrimoine juif, œuvre d'Hérode le Grand, roi juif de Judée entre -37 et +4. Seules les deux mosquées en surface (Aqsa et Dôme du Rocher) et quelques monuments accessoires sont musulmans. Ce préalable aurait mérité d'être posé, car l'UNESCO alors aurait été tenue d'examiner aussi la manière dont les Palestino-Jordaniens respectent les Juifs et « *le patrimoine juif* » sur le Mont du Temple.

Mais la Résolution exclut totalement cet aspect de la question. Le Mont du Temple est d'emblée rebaptisé *Mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif*. Dans les premiers textes de l'islam, faut-il le rappeler, il n'est question que de *Mosquée d'Al-Aqsa*, et cette mosquée est régulièrement identifiée dans les Hadiths et les textes historiques arabes jusqu'à une date récente avec *Bayt Al-Maqdis*, qui est le nom arabe du Temple juif. La Résolution oublie superbement cette dernière identité, et ne retient que deux noms arabes qui eux, n'évoquent pas d'emblée ce lien avec le Temple juif.

Ce négationnisme se traduit aussi dans les faits : les activistes jordano-palestiniens sont prêts à effacer leur propre patrimoine musulman, pourvu que le patrimoine juif, plus ancien, ne soit pas mis à jour. C'est ainsi qu'en 1999, les Palestiniens ont mené des travaux d'excavation importants avec des pelleteuses sur le Mont du Temple sans la supervision d'aucun archéologue.

Mais, à côté du patrimoine authentiquement « palestinien » qui doit légitimement être préservé, pourquoi ne pas évoquer aussi le patrimoine juif, victime du vandalisme des Jordano-palestiniens avant 1967 (le quartier juif avec ses synagogues et le cimetière du Mont des Oliviers) ?

Comment l'UNESCO peut-elle reprocher à Israël des travaux faits avec délicatesse par des archéologues qualifiés et respectueux de leur ouvrage, découvrant ou mettant en valeur des vestiges que tous les touristes visitent avec intérêt, alors qu'elle ignore délibérément ces excavations faites par le Waqf sur le Mont du Temple à l'aide de pelleteuses ?

Comment à l'inverse l'UNESCO devient-elle inaudible lorsque le patrimoine juif est vandalisé par les Jordaniens puis les Palestiniens ?

Devant cette carence, Israël n'a-t-il pas légitimité à prendre en mains lui-même le patrimoine juif, - sans bien évidemment porter préjudice au patrimoine musulman ?

La Résolution s'attaque aux fouilles effectuées par les Israéliens dans les environs du Mur Occidental et du Mur méridional du Mont du Temple, à l'extérieur et non à l'intérieur des murailles. Ces fouilles intéressent essentiellement le passé juif, mais comportent aussi des vestiges musulmans médiévaux qui sont mis à jour et bien honorés. Est-il vraiment nécessaire de dire aux Israéliens de mener avec précaution des fouilles qui touchent à leur propre patrimoine ancestral - sauf à insinuer que ce patrimoine serait plutôt palestino-musulman, ou qu'il n'ait jamais existé ?

Que craignent donc les pays arabes qui ont initié cette Résolution, et que craint le Waqf qui refuse la participation d'archéologues à ses propres travaux d'excavations ? Des découvertes supplémentaires attestant des origines juives du Mont du Temple ? Celles-ci ne sont-elles pas déjà



abondamment affirmées dans le Coran, les Hadiths et les livres des grands historiens arabes, qui identifient la Mosquée d'Al-Aqsa avec Bayt al-Maqdis, le Temple juif de Jérusalem ?

b. L'envoi en Israël d'un représentant permanent de l'UNESCO

La Résolution insiste sur l'envoi d'un « représentant permanent qui serait affecté à Jérusalem-Est pour rendre compte périodiquement de tous les aspects relevant des domaines de compétence de l'UNESCO à Jérusalem-Est » (§4).

La revendication de l'interposition d'une force internationale étrangère est une manœuvre habituelle à l'Autorité Palestinienne, qui cherche par ce moyen à éviter la négociation – incontournable - avec Israël, pour mener à la création d'un état palestinien.

L'UNESCO a des représentations dans plusieurs pays. Il s'agit dans tous les cas de structures d'assistance en faveur de programmes culturels. Dans le cas actuel, le représentant permanent préconisé par le groupe arabe de l'UNESCO n'aurait qu'une mission de police, que le texte définit par les termes de « mission de suivi réactif » (I.C). Israël en effet compte suffisamment de professionnels compétents et respectueux de tous les patrimoines pour mener à bien ses « fouilles et travaux » sans devoir faire appel à une quelconque assistance technique.

Par contre, de nombreux autres pays au monde mériteraient la présence d'un représentant permanent de l'UNESCO pour surveiller la manière dont ils traitent leur patrimoine. L'un d'entre eux a-t-il déjà accepté un tel contrôle ?

Israël ne refuse pas d'accueillir un représentant de l'UNESCO, mais il exige toutefois que les termes de sa venue, de sa mission et la neutralité du candidat soient à l'avance clairement établis.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'UNESCO avait déjà mandaté par le passé des experts, qui avaient confirmé l'attitude respectueuse des Israéliens pour le patrimoine lorsqu'ils effectuent leurs fouilles et travaux. Le dernier en date avait été délégué en 2007 à la suite de fouilles réalisées sous la Rampe des Maghrébins après un éboulement (2004) dû à des intempéries ou à un léger tremblement de terre. Face à l'agitation du monde musulman tout entier, Israël décida de retransmettre les fouilles en direct sur le web. Le représentant de l'UNESCO quant à lui disculpait Israël de toute négligence et de toute mise en péril des structures du Mont du Temple⁹.

Cela n'a pas calmé le groupe arabe de l'UNESCO. En juin 2011, les Jordaniens présentaient une nouvelle demande de censure d'excavations et de rénovation de la Porte des Maghrébins. La demande était co-signée par l'Egypte, l'Iraq et le Bahreïn. Elle fut approuvée par 21 pays. La parole fut refusée à l'ambassadeur israélien par l'ambassadeur égyptien. Privé de son droit de défense, Israël ne pouvait accepter la visite d'une mission de l'UNESCO. La Passerelle est donc toujours fermée et hors d'usage.

Dans l'esprit des rédacteurs de la Résolution, le représentant de l'UNESCO installé à Jérusalem, avec ou sans l'approbation d'Israël, ne satisferait à sa mission qu'en entravant toutes les « fouilles et travaux » dans Jérusalem Est : le §5 est clair : il « demande de nouveau à Israël, la Puissance occupante, d'interdire tous ces travaux, conformément aux obligations qui lui incombent... ».

Et pourquoi ce représentant de l'UNESCO ne devrait-il pas aussi et surtout être missionné pour surveiller sinon empêcher les travaux réalisés par le Waqf sur le Mont du Temple sans

⁹ UNESCO : Report of the technical mission to the Old City of Jerusalem, 12 March 2007 (en ligne).



accompagnement archéologique, travaux qualifiés par des archéologues reconnus de crimes archéologiques ?

Par cet « oubli », le groupe arabe de l'UNESCO met au jour ses véritables motivations : empêcher que ne soient dévoilés des vestiges juifs - auxquels les Palestiniens ne se sentent pas liés et surtout, qu'ils ne veulent ni voir ni admettre.

L'UNESCO n'aurait-elle donc vocation à défendre que le patrimoine islamo-palestinien, et en aucune manière le patrimoine juif ?

2. Les pouvoirs du Waqf sur le Mont du Temple

Cette Résolution exprime une revendication essentielle, qui est la récupération par le Waqf d'un contrôle total sur le Mont du Temple. Ce contrôle lui avait été accordé spontanément par Israël en 1967.

Le Waqf dans le passé ne s'est pas révélé être un agent de paix, comme Israël l'aurait souhaité en lui a donnant ces pleins pouvoirs. Il s'est plutôt comporté comme un organe de subversion islamiste, hostile à toute présence juive sur le Mont du Temple et dans les alentours, y compris sur le lieu de prières juif du *Kotel* (Mur Occidental). Dans ces conditions, Israël ne peut vraiment lui confier qu'une gestion sous surveillance des mosquées, au sens propre du terme.

Le Waqf a perdu ses prérogatives depuis 2000, l'année où l'Autorité Palestinienne déclenchait la Seconde Intifada - très meurtrière tant du côté palestinien que du côté juif. Cette intifada partit précisément du Mont du Temple, avec des jets de pierre en direction des fidèles juifs présents en contre-bas devant le Mur Occidental. Aujourd'hui encore la violence palestinienne est focalisée sur ce site et alimentée par une prétendue menace israélienne sur la *Mosquée d'Al-Aqsa*.

Les moyens utilisés par la Résolution pour convaincre sont une série d'accusations mensongères que peu de lecteurs pourront vérifier, et en particulier le non-respect par Israël du culte, des lieux (« *travaux et fouilles* ») et des fidèles musulmans sur le Mont du Temple et dans ses alentours.

Le plus inquiétant dans la Résolution de l'UNESCO est cette volonté d'islamisation des 57 mètres de la muraille qui entoure le Mont du Temple devant lesquels les Juifs prient depuis le Moyen Age, ainsi que de la place attenante - qui n'existe que depuis 1967.

Précisons pour mémoire que la longueur totale de la muraille est de 1,5 kilomètres et qu'elle est l'œuvre du roi juif Hérode, un contemporain du Christ. La transformation de la montagne du Temple en esplanade fut réalisée par ce roi. C'était pour l'époque une œuvre herculéenne, d'une ampleur exceptionnelle, et dont les restes suscitent aujourd'hui encore l'étonnement et l'admiration.

Cette volonté d'islamisation est amplement révélatrice des motivations et des intentions du Waqf, soutenu dans ses actions subversives par l'Autorité Palestinienne et le Hamas. Ces deux acteurs n'ont qu'un objectif : éloigner les Juifs des abords du Mont du Temple, comme ce fut le cas lorsque les Jordaniens en étaient les maîtres entre 1948 et 1967.

En cherchant à priver les Juifs de ce lieu de prières, sans beaucoup de chances d'y parvenir d'ailleurs, les Palestiniens préparent le terrain pour la transformation du conflit territorial israélo-palestinien en une guerre de religion d'une ampleur mondiale.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

L'Autorité Palestinienne n'en est plus à vouloir négocier les frontières de son territoire avec Israël. Ses revendications réelles sur les frontières de l'état palestinien sont comparables à celles qu'elle exprime ici sur le Mont du Temple, devenu dans la Résolution, avec « *ses environs* », un « *Harâm* » et une « *mosquée* », autrement dit des lieux sacrés musulmans interdits aux Juifs et à tous les non-Musulmans.

Les Musulmans étaient fiers autrefois d'avoir occupé le *Bayt Al-Maqdis* des prophètes juifs. Aujourd'hui, les Palestiniens nient l'existence même des deux temples juifs qui se sont succédés sur le Mont du Temple, alors que le Coran lui-même en témoigne. Ils invitent les Juifs à oublier leur premier lieu sacré, celui vers lequel ils orientent toujours leurs prières.

Soumettre de telles revendications à l'UNESCO et aux autres organismes internationaux est pour l'Autorité Palestinienne un moyen pour tenter d'obtenir leur aval moral à la guerre de religion dans laquelle elle aimerait engager tout le monde musulman - et en particulier les Djihadistes de toutes origines.

Tous les pays membres de l'UNESCO doivent être bien éclairés sur tous ces points. Il est essentiel que les membres du Conseil Exécutif sachent exactement ce à quoi leur vote les engage.

Parce qu'elle est inique et mensongère¹⁰ cette Résolution devrait être rejetée. Les moyens mis en œuvre sont contraires à toute morale et au texte même du Coran. L'objectif qu'elle poursuit est une guerre de religion menée contre Israël par des pays musulmans.

¹⁰ Voir le site www.palwatch.org (*Rewriting History*) au sujet des négationnismes qui nourrissent la propagande palestinienne; Bari Weiss, *Palestinian leaders deny Jerusalem's past*, paru dans The Wall Street Journal, September 25, 2009 ; Ricki Hollander, *The Battle over Jerusalem and the Temple Mount*, publié dans Palestinian Media Watch (PalWatch.org), puis dans CAMERA (Committee for Accuracy in Middle East Reporting in America), March 26, 2010. On trouvera dans ce dernier article les citations des hommes politiques, religieux et d'universitaires palestiniens, niant l'existence de tout temple juif antique sur le Mont du Temple. Ces deux derniers articles sont accessibles sur le site templemount.org, dans « *The al-Haram al-Sharif Temple Mount Guide, 1924* ».



ANALYSE CRITIQUE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE
DANS LA RESOLUTION INTITULEE
« PALESTINE OCCUPEE ».

Plan

I. Les revendications politiques

1. « *Palestine occupée* »
2. « La mosquée *Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif* et ses environs »
3. Les pouvoirs du Waqf sur le Mont du Temple
4. Les « *environs* » du Mont du Temple

II. Les moyens mis en œuvre à l'appui des revendications

1. Le style d'un texte de propagande
2. Des accusations injustes et grotesques
 - a. Le problème des cimetières musulmans de Jérusalem
 - b. Les vestiges de bains rituels et de lieux de prières juifs antiques
3. La partialité
4. L'oubli des valeurs de l'UNESCO
5. Le négationnisme
 - a. Le caveau des Patriarches et le tombeau de Rachel
 - b. Le Mont du Temple et ses environs
 - Le Mont du Temple ou *Mosquée d'Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif*
 - α. *Al-Masjid Al-Aqsa*
 - β. *Al-Haram Al-Sharif*
 - γ. Autres noms arabes anciens du Mont du Temple
 - δ. La fin de la confusion à l'époque ottomane
 - ε. Le retour récent à la confusion primitive pour des raisons politiciennes
 - ς. D'où vient le nom de *Qibli* ?
 - η. Où se situe le négationnisme dans l'association *Al-Masjid Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif* ?
 - θ. Objections contre l'extension du sens de Mosquée à toute l'aire du Temple
 - ι. L'inanité et l'immoralité du négationnisme palestinien
 - Les « *environs* » du Mont du Temple
 - α. Les origines juives du Mont du Temple, de ses murailles et de ses locaux souterrains
 - β. Les incohérences de la tradition de l'âne *Bouraq*
 - γ. *Bouraq* devient une arme contre le culte juif devant le Mur Occidental
 - δ. La Rampe des Maghrébins

Conclusion



Les moyens mis en œuvre dans la Résolution intitulée « *Palestine occupée* » sont classés dans la présente analyse par catégorie.

Des réponses, des éclaircissements et des références figurent dans les notes en bas de page. Certains points qui méritent de plus amples développements figurent à la fin de cette étude en annexe.

La Résolution égrène des revendications d'ordre politique qui sont étayées par différents moyens.

I. Les revendications politiques

Ces revendications sont au premier plan dans le texte de la Résolution : elles apparaissent dans l'intitulé de la Résolution et en titre des chapitres.

1. « *Palestine Occupée* »

La première revendication politique est exprimée dans l'intitulé de la résolution : « *Palestine Occupée* ».

Qu'entend-on par cette expression ? De quelle Palestine parle-t-on ?

S'agit-il de la Palestine musulmane du Moyen-Age qui, selon le géographe arabe Yaqout¹¹ (1179-1229) désigne toute la province sud de la Syrie, incluant notamment la ville d'Amman, c'est-à-dire la Jordanie ?

Ou bien de la Palestine du mandat britannique d'avant 1948 ?

Ou de la Cisjordanie et de Gaza, qui sont, dans l'opinion publique, les seuls territoires revendiqués aujourd'hui par les Palestiniens ?

Peut-être ne s'agit-il dans l'esprit des auteurs de la Résolution que de cette dernière alternative. N'est-il pas dit en effet au §3 que la Résolution « *n'affectera en aucune manière les résolutions et décisions pertinentes du Conseil de Sécurité et des Nations-Unies concernant le statut juridique de la Palestine et de Jérusalem* » ?

Mais les sept pays arabo-musulmans qui ont présenté la Résolution et se revendiquent de la légalité des décisions des Nations-Unies qu'ils affirment respecter, pourquoi ne reconnaissent-ils pas l'état d'Israël, reconnu par l'ONU depuis 1949 ? Cette reconnaissance-là relèverait-elle de celles qui ne sont pas « *pertinentes* » ? La « *pertinence* » serait-elle une notion relative ?

Admettons qu'il s'agisse de la Cisjordanie et de Gaza. Dans ce cas, l'intitulé devrait être plus précis.

Gaza, faut-il le rappeler, n'est plus occupée par Israël depuis 2005. Elle est depuis 2007 dirigée par le Hamas qui y a imposé une dictature et un état de guerre permanent, provoquant en retour un état de siège israélo-égyptien.

La Cisjordanie quant à elle est toujours occupée par Israël, dans l'attente de l'interlocuteur palestinien capable de la mener vers la paix – avec Israël et avec le Hamas.

¹¹ Article *Filasṭīn* dans *Mu'jam al-Buldān*.



La clarté et l'honnêteté intellectuelle imposeraient donc d'intituler cette Résolution : « *Cisjordanie occupée et Gaza* ».

2. « *La mosquée d'Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif et ses environs* »

La seconde revendication politique est exprimée dans l'intitulé du premier paragraphe (I.B) qui s'intitule : « *La mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif et ses environs* ».

Le lecteur non averti ne comprendra pas pourquoi la juxtaposition de ces deux noms. S'agit-il de deux lieux différents ? Dans ce cas, il eut fallu les lier par la conjonction « et ». S'agit-il d'une mosquée, que l'on veut distinguer d'une mosquée homonyme en lui associant un second nom ? Pourquoi alors ne pas retenir que le seul patronyme qui ne prête pas à confusion ?

En réalité ces deux noms ont désigné le Mont du Temple à des moments différents de l'histoire, pour des raisons qui seront exposées plus loin. Néanmoins, depuis l'époque ottomane, et à la demande de la population musulmane de Jérusalem qui se lassait de la confusion régnante sur le nom de l'Esplanade, *Al-Haram Al-Sharif* a désigné le Mont du Temple, tandis que le nom de *mosquée d'Al-Aqsa* fut réservé à la mosquée qui se trouve adossée au mur méridional du Mont du Temple.

Cette distinction est toujours en vigueur dans toutes les sources fiables récentes¹².

Il semble toutefois que les Palestiniens aient depuis peu de temps redonné l'ancien nom de *Masjid al-Aqsa* à tout le Mont du Temple, dans le cadre d'une stratégie d'exclusion des Juifs.

Le but de l'association des noms du *Haram al-Sharif* et de *Masjid Al-Aqsa* est en effet de faire de l'ensemble du Mont du Temple, désigné habituellement en arabe sous le nom de *Al-Haram al-Sharif* ou le Noble Sanctuaire, un espace aussi sacré qu'une vraie mosquée. Désormais, la *Mosquée d'Al-Aqsa*, lieu du voyage céleste de Mahomet cité dans le Coran, ne serait plus seulement une mosquée au sens où tout le monde l'entend, c'est-à-dire un bâtiment de culte musulman, mais tous les 18 hectares du Mont du Temple, incluant l'espace ouvert et les diverses constructions qu'il recèle.

Notons que cette confusion n'existait pas à l'époque du Temple juif. Le Temple s'appelait *Beyt ha-Miqdash*, rendu en arabe par *Bayt Al-Maqdis*, équivalent de la *Mosquée Al-Aqsa* dans tous les Hadiths et les textes historiques arabes. Quant à l'Esplanade au milieu de laquelle trônait le Temple juif, alors même qu'elle était entourée de galeries imposantes le long de ses quatre murailles, elle s'appelait *Har ha-Bayit* ou Mont du Temple. La confusion que les Palestiniens ont cherché à instaurer récemment sur le nom du Mont du Temple n'a donc aucune raison d'être. La Mosquée et l'Esplanade sont deux entités distinctes.

Pour mieux asseoir cette nouvelle manipulation des noms, les activistes palestiniens ont donné à la vraie *Mosquée d'Al-Aqsa* le nom *Qibli* qui apparaît au paragraphe 13 : « *la mosquée Qibli, à l'intérieur de la mosquée al-Aqsa/al-Haram al-Sharif* ».

¹² Voir articles « *Al-Haram a-Sharif* » et « *Masjid al-Aqsa* » dans *Encyclopédie de l'Islam*, et ces mêmes rubriques sur Wikipédia dans les langues européennes.



Le lecteur candide ne comprendra pas d'emblée qu'une mosquée se trouve dans une autre mosquée. Le lecteur éclairé comprendra que la « *mosquée Qibli* » désigne une « *mosquée qui est orientée vers la*

Mecque ». Dénomination « a minima » étonnante pour cette grande mosquée historique, quand bien des mosquées en pays musulman et notamment celle de Damas ont aussi cette même orientation.

Ce nouveau nom, *Qibli*, induit que cette Mosquée n'est pas la *Mosquée d'Al-Aqsa* dans laquelle le Prophète de l'islam a fait sa prière lors de son voyage nocturne. Et pourtant, à proximité de cette mosquée dite *Qibli*, on nous montre une sorte de cave nommée *mosquée d'Al-Bouraq*, du nom de l'âne ailé qui aurait déposé Mahomet sur le Mont du Temple à proximité du lieu de prière appelé *Mosquée d'Al-Aqsa*. Pourquoi conserver à ce local le nom *d'Al-Bouraq* si la *Mosquée Al-Aqsa* n'est plus à proximité ?

La vérité est qu'on manipule les noms à volonté, dans le cadre d'une sorte de guerre des tranchées et d'une guerre des mots. Au XIV^e s. déjà, cette mosquée dite *Al-Bouraq* avait été créée pour éloigner les Juifs qui venaient prier de l'autre côté du Mur Occidental. Aujourd'hui la manœuvre vise à étendre ce nom à tout l'espace de culte juif, en y intégrant la place attenante.

Bouraq serait-il un personnage sacré ? Nous n'y croyons guère. Si c'était le cas, il eut fallu honorer *Bouraq* en l'installant à la porte de la mosquée *Al-Aqsa/Qibli*, là où la tradition affirme qu'il se serait posé. Les fidèles musulmans pourraient ainsi lui rendre hommage chaque fois qu'ils entrent dans la mosquée, avant de faire leurs prières.

Nous reviendrons plus loin sur l'époque, les motifs et les mobiles de la transformation du *Haram Al-Sharif* en *Mosquée d'Al-Aqsa*. Ils démontrent que tout cela relève d'une stratégie palestinienne visant à éloigner les Juifs de leur premier lieu saint.

3. Les pouvoirs du Waqf sur le Mont du Temple

Ces pouvoirs font l'objet du premier alinéa de ce paragraphe (§7). Le Waqf souhaite récupérer le « *statu quo historique qui prévalait jusqu'en septembre 2000, selon lequel le Département jordanien du Waqf (fondation religieuse) exerçait une autorité exclusive sur la mosquée al-Aqsa/al-Haram al-Sharif et était doté d'un mandat étendu à toutes les affaires en rapport avec la libre administration de la mosquée al-Aqsa/al-Haram al-Sharif, y compris la maintenance, la restauration et la réglementation de l'accès au site* ».

Le Waqf en effet a perdu une partie de ses prérogatives après la Seconde Intifada en l'an 2000, dite Intifada *d'Al-Aqsa*.

Cette intifada, orchestrée par le Waqf et l'Autorité Palestinienne - alors sous l'autorité de Yasser Arafat, est précisément partie du Mont du Temple/*Al-Aqsa*. La police et l'armée israéliennes avaient dû intervenir sur le Mont du Temple pour contrer des violences palestiniennes liées à la visite d'Ariel Sharon, visite dont on peut discuter de l'opportunité, mais qui exprimait l'attachement du peuple juif avec ce premier lieu sacré du judaïsme et qu'autorisait le *statu quo ante*. Cet attachement n'exclut pas celui des Musulmans, mais il ne peut non plus être ignoré.

Les violences liées à cette seconde Intifada s'étaient soldées par un bilan très lourd : 5580 morts Palestiniens et 1045 Israéliens, sans compter les blessés.



Aujourd'hui encore, l'Autorité Palestinienne et le Waqf continuent à faire du Mont du Temple l'épicentre du conflit israélo-palestinien, un lieu toujours chargé de tensions et de grande violence.

Le Waqf a toujours le contrôle des mosquées ; et c'est précisément dans la *Mosquée d'Al-Aqsa* (appelée aujourd'hui *Qibli*) que les émeutiers palestiniens du Mont du Temple stockent leur arsenal pour attaquer policiers, visiteurs, et fidèles juifs en contre-bas de l'Esplanade, de préférence aux moments des fêtes juives, période de forte affluence devant le *Kotel* (mur Occidental)¹³.

La prise en charge permanente par l'armée et la police israélienne de la sécurité du site est inévitable.

Ni le Waqf ni l'Autorité Palestinienne ne s'emploient à ramener le calme sur le Mont du Temple, bien au contraire : les émeutiers, - hommes et femmes, - appelés *Mourabitoun et Mourabitat*, sont subventionnés par leurs soins, tandis que le mouvement violent « les Martyrs d'Al-Aqsa », affilié au Fatah dont est issue l'Autorité Palestinienne, a fondé sa lutte sur la défense de ce site prétendument menacé.

Le culte musulman n'est pas entravé par la police et l'armée israéliennes, sauf dans les périodes de tension où des mesures sont prises pour limiter l'accès des jeunes gens, plus volontiers prêts à en découdre.

4. Les « environs » du Mont du Temple

Ces « environs », qui ne font pas partie du domaine accordé au Waqf par Israël en 1967, sont pourtant aussi revendiqués.

La lecture du texte révèle que, pour le Waqf, ces « environs » se limitent au domaine très restreint où se tient le culte juif, soit les 57 mètres du Mur Occidental devant lesquels les Juifs prient selon une tradition vieille de huit siècles, et la place attenante. Nous rappellerons pour plus de clarté que la muraille entourant le Mont du Temple fait 1,5 km de longueur.

Qu'elle soit historiquement fondée ou non, la demande du Waqf reviendrait à le rendre maître du culte juif qui se déroule devant le Mur Occidental.

Cette demande irréaliste ne peut en aucune manière aboutir.

On rappellera ici que, en contradiction avec les termes de l'accord d'armistice, le culte juif y était interdit lorsque la zone était sous contrôle jordanien, entre 1948 et 1967.

On imagine d'autre part que la demande du Waqf ouvrirait la voie à une revendication inverse tout aussi bêtement légitime, à savoir le contrôle par les Juifs du Mont du Temple entier, mosquées et « environs » sacrés occupés par des Musulmans compris, qu'ils aient été ou non jadis occupés par des Juifs.

Des revendications aussi maximalistes mènent à la guerre.

Ceux qui n'ont pas compris pourquoi le conflit palestinien perdure seront édifiés par les revendications maximalistes palestiniennes de cette Résolution.

Le Waqf et l'Autorité Palestinienne, sans parler du Hamas, sont-ils vraiment prêts pour une cohabitation avec les Juifs et Israël ?

L'UNESCO doit œuvrer pour la paix. Il ne peut accepter d'offrir son appui à des revendications extrêmes, quelle que soit leur origine.

¹³ Voir : « Nouveaux affrontements sur l'Esplanade des Mosquées à Jérusalem », par Marr489, dans *Le Monde* du 14.9.2015 (jolpress.com/nouveaux-affronements).



II. Les moyens mis en œuvre à l'appui des revendications

1. Le style d'un texte de propagande

Le texte martèle pas moins de **16 fois** qu'Israël est « **la Puissance occupante** », sans doute pour accréditer l'idée qu'Israël par nature est « *puissance occupante* » et donc qu'au-delà de la Cisjordanie, c'est tout son territoire propre qui serait illégitime.

Cette répétition est proprement la **marque d'un texte de propagande**, qui affaiblit la pertinence de la Résolution et pose réellement la question d'un détournement de l'UNESCO à des fins de propagande politique.

D'autres termes relèvent de la même veine, telle la répétition des expressions « **agressions israéliennes** » (§8), « **agressions constantes** » (§10).

Enfin, **le ton général comminatoire** de la Résolution, répétant à chaque rubrique des termes tels « *affirme (ou réaffirme), prie instamment, condamne, déplore, dénonce, désapprouve ou réproouve, regrette profondément, se déclare vivement préoccupé, demande, etc.* », laisse le lecteur perplexe : tant de flagellations injustifiées à l'encontre du pays qui dans le monde respecte le mieux les droits de l'homme, dans les limites imposées par les défis auxquels il est confronté, y compris ceux de ses adversaires ?!

En fait, la résolution est dans sa rhétorique semblable à tous les textes anti-israéliens votés régulièrement à l'ONU. Tous ces textes proviennent sans doute de la même officine palestinienne.

Une étude récente relève qu'Israël est défini comme « puissance occupante » 530 fois dans diverses résolutions anti-israéliennes de l'ONU, alors que ce qualificatif n'apparaît jamais à l'encontre de sept autres pays pourtant confrontés à la même problématique de l'occupation¹⁴.

2. Des accusations injustes et grotesques

Les § 8-13 citent une succession d'« **agressions israéliennes** » **sur le Mont du Temple** : il s'agit globalement des interventions adaptées et proportionnées des forces de l'ordre israéliennes, en réponse à des violences organisées par le Waqf.

Les § 14-17 citent une suite **d'abus supposés sur des biens musulmans** : Israël est accusé de porter atteinte à des vestiges islamiques en dehors du Mont du Temple, de confiscations de parties de cimetières musulmans, d'entrave à la réparation d'une porte du Mont du Temple et à 18 projets jordaniens dans et autour du Mont du Temple, d'avoir approuvé un plan de construction d'une ligne funiculaire à deux voies à Jérusalem Est et la construction de centres juifs d'études ou d'informations à proximité du Mont du Temple (Maison Liba, bâtiment Strauss, ascenseur près du Kotel, centre Qédem pour visiteurs « *près du Mur sud de la mosquée* »).

Ces accusations figurent déjà dans la Décision 39COM7A.27 émise par le Comité du Patrimoine Mondial le 29 Mai 2015 à Bonn, lors de sa 39^e session. On trouvait toutefois dans ce texte des rubriques qui

¹⁴ Eugene Kontorovitch & Penny Grunseid, At the U.N., Only Israel Is an « Occupying Power », The Wall Street Journal, Sept 13, 2016 ; ONU : seul Israël est une « force d'occupation », dans JForum, 15 Septembre 2016.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

n'apparaissent plus dans le présent texte, tel « *l'effet dommageable du tramway de Jérusalem à quelques mètres des remparts de la Vieille ville de Jérusalem, qui affecte sérieusement l'intégrité visuelle et le caractère authentique du site* » (§ 7), l'obstacle fait à 19 projets jordaniens – réduits à 18 dans la présente Résolution (§8), ou la construction de niveaux supplémentaires en-dessous de la Place *Bouraq* (§9).

Sûrement, « *l'intégrité visuelle et le caractère authentique* » du Mont du Temple exigeraient de faire circuler des ânes ou des chameaux plutôt qu'une ligne de tramway. Partout ailleurs dans le monde, les tramways ne circulent-ils pas en pleine ville, desservant des monuments tout aussi importants que le Mont du Temple ? Et que dire de l'intégrité visuelle des voyageurs du tramway qui passeraient tous les jours auprès de cette antique muraille, un cimetière largement ouvert à ses pieds ?

De tout cela, résultent une cruelle impression de diffamation et le sentiment que toute revendication palestinienne sera enregistrée sans évaluation préalable ni de sa pertinence, ni de sa véracité.

Le §14 recèle des accusations portées contre Israël de « *confiscations* » de parties de cimetières musulmans contigus au Mont du Temple (*Al-Youssefeyah*) ou de la zone d'*Al Sawanah*, d'« *installation de fausses tombes juives en d'autres lieux des cimetières musulmans* » et de « *conversion de nombreux vestiges islamiques et byzantins en soi-disant bains rituels juifs ou lieux de prière juifs* ».

a. Le problème des cimetières musulmans de Jérusalem mérite quelques éclaircissements.

Le cimetière juif de Jérusalem se trouve sur le Mont des Oliviers, loin et en dehors de la ville. Il date de l'Âge de Bronze (-2000), et les Juifs y ont enterré leurs morts depuis l'époque du Premier Temple (-X^e s), par respect pour la ville sainte. Le cimetière est tombé entre les mains des Jordaniens en 1948 qui l'ont copieusement vandalisé. Les Juifs n'ont pas pu y inhumer leurs morts pendant toute la période jordannienne. Un autre cimetière a été ouvert à l'entrée est de Jérusalem.

Les Musulmans ont trois cimetières à Jérusalem : le premier se trouve à l'ouest de la Vieille Ville, dans Jérusalem-Est. Il s'appelle *Mamilla*, et est inutilisé depuis la fin du XIX^e ; deux autres se trouvent à l'est de la ville, dans Jérusalem-Est : l'un jouxte à l'est le Mont du Temple, et s'appelle *A-Rahma* (La Miséricorde), et l'autre, jouxte à l'est le quartier musulman nord, et s'appelle *Al-Youssefeya* (du nom de Saladin, de son vrai nom Youssef Ibn Shadi). Ces deux derniers cimetières sont en continuité l'un de l'autre, et sont séparés par le Porte des Lions.

Al-Sawanah est un village arabe situé près du Mont des Oliviers.

La Résolution affirme que des confiscations de terre ont eu lieu sur une partie du cimetière d'*Al-Youssefeya* ainsi que dans la zone d'*Al-Sawanah*. Dans la presse en ligne, nous avons trouvé des informations sur un conflit portant sur un terrain vert à valeur archéologique situé au sud-est de la muraille du Mont du Temple, que le Waqf voulait annexer au cimetière *Al-Rahma*. Ce conflit avait été réglé équitablement par la Haute Cour de Justice israélienne.

Sur le cimetière *Al-Youssefeya* et sur *Al Sawanah*, nous n'avons rien trouvé en ligne. Il s'agit probablement de « *confiscations* » justifiées par une cause d'utilité publique, tel par exemple un besoin d'urbanisme, comme il s'en pratique partout dans le monde. Le meilleur moyen de savoir eut été d'entendre les Israéliens sur ce point.



De là à l'accusation d'« *installation de fausses tombes juives en d'autres lieux des cimetières musulmans* », on passe à un réel niveau de calomnie (§14).

Mais quant à parler de cimetières, pourquoi ne pas évoquer aussi les attaques permanentes à la pierre ou à l'arme à feu perpétrées depuis de nombreuses années par des activistes palestiniens voisins sur les visiteurs du cimetière antique juif du Mont des Oliviers ? Ces visiteurs sont obligés de recourir à une escorte policière pour aller honorer leurs morts dans ce cimetière où les tombes avaient déjà été copieusement vandalisées par les Jordaniens entre 1948 et 1967.

Pourquoi ne pas évoquer aussi les attaques des visiteurs juifs et des soldats qui les accompagnent ainsi que les actes de vandalisme perpétrés par des activistes palestiniens sur les tombeaux de Joseph à Naplouse, et de Rachel près de Bethléem¹⁵ ?

b. Les vestiges de bains rituels et de lieux de prières juifs antiques

L'accusation de conversion de vestiges byzantins et islamiques en bains rituels juifs ou lieux de prières juifs est tout aussi grotesque que la précédente.

Elle relève en réalité de deux postulats : le premier est la non-fiabilité des archéologues israéliens, et la seconde l'absence de vestiges antérieurs aux époques chrétienne (byzantine) et musulmane (post-byzantine). Ce second postulat relève du négationnisme bien plus que de l'ignorance.

En effet, personne ne peut nier que des lieux de prière juifs existaient bien à l'époque du Second Temple et pendant la période byzantine. C'est ainsi que l'on en retrouve des vestiges, souvent passablement détruits ou transformés en vue d'autres usages. Leur identification se fonde notamment sur des décorations résiduelles à caractère religieux.

Le bain rituel juif est facilement reconnaissable par son accès par escalier, sa situation souterraine et sa localisation dans une ancienne zone d'habitation juive. La seule difficulté est celle de sa datation, qui se fait selon des artefacts archéologiques de l'environnement. Les Byzantins et les Musulmans ne comptaient pas de bains rituels parmi leurs établissements. Cette différence est d'ordre culturel et religieux¹⁶.

La contestation par les Palestiniens des découvertes d'antiques bains rituels juifs relève au meilleur des cas de l'ignorance et d'un désintérêt pour un élément fondamental de la pratique religieuse juive. Pour information, ce sujet est traité amplement dans le Pentateuque, ainsi que dans un traité du Code de la Mishna, rédigé au II^e s, appelé *Miqwâ'ôt* ou « Bains rituels ».

Des bains rituels ont été découverts par les archéologues un peu partout en Israël. Ils remontent aux époques hellénistique et romaine (-II^e s - +II^e s), et parfois à la période romaine tardive et à la période byzantine. Leur situation souterraine les aura préservés de la destruction. Ils sont nombreux dans la Vieille Ville de Jérusalem dans les environs du Mont du Temple, parce que les Juifs étaient tenus de se purifier

¹⁵ Voir articles *Tombeau de Joseph* en français, en anglais et en hébreu, et *Tombeau de Rachel* en hébreu sur Wikipédia.

¹⁶ **Les bains rituels juifs, les baptêmes chrétiens et les ablutions musulmanes** : voir note annexe 1.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

rituellement avant de se rendre sur ce site sacré. Une thèse universitaire israélienne en hébreu a été dédiée à ce sujet en 1990¹⁷.

L'Autorité Palestinienne s'inquiète en réalité de chaque découverte archéologique remontant au premier millénaire avant l'E.C., c'est-à-dire à la période exclusivement juive de la Terre Sainte. Elle s'enferme dans une négation systématique. Or, si comme elle le prétend, rien ne démontre la présence juive à Jérusalem et en Terre Sainte depuis trois millénaires, pourquoi un tel émoi ?

Les fouilles ont débuté à Jérusalem et en Terre Sainte au milieu du XIX^e s avec des sociétés archéologiques non juives, anglaises, françaises et autres. Elles se sont poursuivies jusqu'au moment où des archéologues israéliens en ont pris le relais après 1948. Si ces fouilles s'intéressent plus particulièrement à la période biblique, elles ne négligent absolument pas les périodes plus anciennes (jusqu'à 10.000 ans av. l'E.C.) ou plus tardives (byzantines et islamiques).

On est d'ailleurs stupéfait que Palestiniens et Jordaniens osent encore propager tant d'accusations infondées sur un non-respect des lieux de culte musulmans par l'Etat d'Israël et notamment les archéologues. Ce sont pourtant eux, Palestiniens et Jordaniens, qui traitent régulièrement de manière pour le moins barbare les sites antiques juifs, comme ils le firent **entre 1948 et 1967**¹⁸ en détruisant les anciennes synagogues et une partie de l'antique cimetière juif de Jérusalem. Plus récemment, en **1996**, ils ont mené des excavations à la pelleuse dans une zone importante du Mont du Temple, au lieu de laisser l'archéologie faire au préalable son travail, en toute transparence sur ce site chargé d'histoire. Pour ces raisons, les accusations portées par les Palestiniens aux archéologues israéliens nous semblent dérisoires. Il est bien évident que **Palestiniens et Jordaniens sont eux-mêmes tout prêts à sacrifier des vestiges archéologiques byzantins et islamiques, pourvu qu'aucun vestige de la période juive ancienne de Jérusalem et de son Temple ne soit identifié.**

¹⁷ Sur les bains rituels découverts par les archéologues en Israël, voir l'article Miqvé dans Wikipédia en hébreu, qui consacre un bon paragraphe à cette question avec des photos d'antiques bains rituels.

La thèse consacrée à cette question est due à Roni Reich, *Miqwâ'ôt Tâhârâh Yêhûdiyyîm Bîmey ha-Bayit ha-Shênî u-bi-Teqûfat ha-Mishnâh vé-ha-Talmûd* [Les Bains rituels juifs à l'époque du Second Temple, et à l'époque de la Mishna et du Talmud], Université Hébraïque de Jérusalem 1990.

Il est possible que ce qui a irrité le Waqf est la révélation d'un **Miqvéh en-dessous de la Mosquée d'Al-Aqsa** (baptisée récemment Qibli). Cette mosquée avait été fouillée en 1927 par Robert Hamilton, alors Directeur du Département Mandataire des Antiquités, à la suite d'un tremblement de terre. Dans son ouvrage, Hamilton a évité de parler de ce qui aurait fâché les Musulmans du Waqf, c'est-à-dire de ce qui appartenait aux deux périodes, juive et byzantine. Les notes qu'il n'a pas publiées étaient consignées dans le Département des Archives Mandataires, et ont été récemment mises à la portée des chercheurs. Or, il en ressort qu'un Miqvéh se trouvait en dessous de la Mosquée d'Al-Aqsa, dans lequel les visiteurs se purifiaient avant d'accéder au Temple, tandis que 50 cm en-dessous du sol de la mosquée, Hamilton a découvert des restes de mosaïques byzantines, qui laissent penser qu'une église était installée en ce lieu (Nadav Shragai, *Second Temple-era Miqveh discovered under Al-Aqsa mosque*, Israel Hayom, June 29, 2012 (en ligne : israelhayom.com/site/newsletter_article)).

¹⁸ **Les destructions par les Jordaniens de lieux sacrés juifs entre 1948 et 1967 sont bien connues.** Les Jordaniens ont d'abord détruit massivement des portions importantes du cimetière multiséculaire juif du Mont des Oliviers, utilisant les pierres tombales pour le pavage d'un camp militaire jordanien voisin (*El-Eizariya*), et entre autres de ses latrines. On n'omettra pas non plus de rappeler la destruction de toutes les synagogues du quartier juif de l'ancienne ville par les Jordaniens entre 1948 et 1967, ou leur transformation en enclos à bestiaux, avec de surcroît l'interdiction faite alors aux Juifs de visiter le Mur Occidental et le cimetière juif ancestral du Mont des Oliviers, au mépris de l'autorisation qui était prévue dans le traité d'Armistice de 1948 (voir notamment le site danilette.com/article-la-desacralisation-de-jerusalem-par-les-jordaniens-en-photos).



3. La partialité

L'association dans le même texte d'accusations infondées de mauvais traitement de lieux de culte musulmans et de l'héritage archéologique palestinien d'une part, et d'autres, clairement partiales, sur de prétendues agressions israéliennes contre les Palestiniens d'autre part, enlève toute crédibilité aux premières. Décidément, la mauvaise foi inspire tout le texte de la Résolution.

Le texte ne retient en effet pour la condamner que l'intervention des forces israéliennes dans l'enceinte du *Mont du Temple/Al-Haram A-Sharif* (§8,9,10,13 de la Résolution), sans se soucier qu'il s'agissait d'y rétablir l'ordre, régulièrement rompu par les violences des émeutiers payés par le Waqf et barricadés dans le bâtiment de la *Mosquée d'Al-Aqsa*¹⁹.

Les § 31-35 sont consacrés à *Gaza*.

Le §31 semble être neutre : il « *déplore les confrontations militaires survenues à l'intérieur et aux alentours de la bande de Gaza* ». Mais, la suite ne s'intéresse qu'aux victimes palestiniennes et les attaques contre les écoles, défendant sans condition « *l'inviolabilité des écoles de l'UNRWA* », ces mêmes écoles qui servaient de dépôt d'armes et de rampe de lancement de roquettes du Hamas contre Israël.

Le §32 « *déplore le blocus israélien* » sur Gaza, par « *Israël, la Puissance occupante* » [de Gaza ?], qui empêcherait les Palestiniens de recevoir une aide humanitaire, et même « *un déni d'accès à l'éducation* » infligé par Israël à Gaza.

Aucun mot n'est dit sur l'origine des confrontations, qui sont déclenchées par le Hamas, avec le soutien de certains pays arabes. Aucun mot non plus sur la dictature du Hamas et son bellicisme qui ne laissent pas à Israël d'autre alternative que de répondre à la guerre par la guerre. La Résolution n'a aucune compassion pour les Israéliens qui n'ont certes pas eu un nombre de victimes équivalent à ceux de Gaza, mais qui ont aussi beaucoup souffert de cette guerre qui a duré 50 jours.

Le §38 s'élève aussi contre les « *agressions constantes des colons israéliens et autres groupes extrémistes contre les résidents palestiniens [de Cisjordanie], y compris les écoliers* ». Il oublie combien les actes terroristes des Palestiniens, y compris ceux de jeunes écoliers, - notamment au couteau ces derniers temps, sinon avec des armes à feu, - sont encore plus nombreux et plus meurtriers, nourris d'ailleurs par les incitations haineuses de l'Autorité Palestinienne et du Hamas.

Pourquoi l'Autorité Palestinienne, qui est à l'origine de la Résolution, ne retient-elle que « les agressions des colons israéliens » ? Ne serait-elle pas, avec le Hamas, partie prenante et de manière active aux agressions perpétrées par les jeunes palestiniens ?

On ne peut admettre que l'Autorité Palestinienne se dédouane à si bon compte de sa responsabilité directe dans les dégâts qu'elle cause tant parmi les Juifs que parmi de jeunes Palestiniens naïfs qu'elle feint maintenant de défendre.

¹⁹ Voir "Sites and Places in Jerusalem: The Temple Mount", in www.jewishvirtuallylibrary.org



Ces jeunes Palestiniens sont manipulés par une propagande palestinienne irresponsable qui les pousse à perpétrer des meurtres qu'ils paient très souvent de leur vie, avec au bout du compte quelques rares représailles sur des Palestiniens innocents venues de voisins israéliens surtout excédés, et parfois illuminés.

Comment l'UNESCO peut-elle avaliser autant de mauvaise foi ? De telles condamnations unilatérales iniques sont un encouragement au Fatah en Cisjordanie à pousser au terrorisme de jeunes Palestiniens, et au Hamas à déclencher à Gaza la prochaine guerre, qu'il prépare d'ailleurs activement.

Quel cynisme à prétendre défendre les Palestiniens quand on les encourage et on les prépare à subir d'autres souffrances inutiles !

Avaliser un texte à ce point biaisé revient de fait à encourager la violence et le terrorisme, - un parti-pris bien loin du slogan de l'UNESCO, « construire la paix dans l'esprit des hommes... ».

4. L'oubli des valeurs de l'UNESCO

Education, Science et Culture : tels sont les objectifs affichés de l'UNESCO.

Les fouilles archéologiques réalisées par Israël autour du Mont du Temple permettent de découvrir l'histoire ancienne du lieu et de la ville de Jérusalem, aux époques juive, byzantine, et islamique (§20-21). Cette histoire est un héritage commun de tous ceux qui se sentent appartenir complètement à cette ville, toutes origines confondues, et sans exclusion de quelque partie que ce soit.

Certes, l'islam n'est arrivé en Palestine qu'au VII^e s, mais les Palestiniens ont en partie des origines locorégionales, et ils devraient se sentir concernés par toute l'histoire ancienne du pays.

Pourtant, la Résolution « Palestine Occupée » condamne sans discernement tous les aménagements des environs du Mont du Temple (§17), ainsi que toutes les fouilles archéologiques.

5. Le négationnisme

Le négationnisme est une démarche niant un crime contre l'humanité que l'on n'a pas soi-même commis, mais auquel on aurait volontiers pu participer. Cette démarche est criminelle, parce qu'elle se propose d'effacer la mémoire des victimes, et parce qu'elle banalise le crime. Elle est inspirée par le racisme et le mépris.

Le négationnisme palestinien nie tout lien des Juifs avec la Terre Sainte et ses lieux sacrés²⁰, au mépris des témoignages unanimes littéraires antiques juifs, chrétiens et arabo-musulmans.

²⁰ **Le négationnisme palestinien** (voir les références dans la note 7) nie tout le passé juif de la Terre Sainte, et pousse jusqu'à faire de Jésus un arabe palestinien, sans se soucier que le peuple palestinien serait par cela même le peuple déicide tant dénoncé par le christianisme, ou tout au moins ce peuple qui, selon le Coran (III,177), aurait assassiné ses prophètes (dont Jésus).

Nier le passé juif de la Terre Sainte est aussi imbécile que de nier tout le passé phénicien et musulman de l'Espagne, ou même que Mahomet ait existé.

Les Juifs ont lutté de toute leur force dans l'Antiquité, au prix d'un nombre incalculable de vies, contre les envahisseurs successifs de la Terre Sainte : assyriens au -VIII^e s, babyloniens au -VI^e s, grecs au -II^e s, et finalement romains au I^{er} et au II^e s. C'est après cette succession d'invasions, de déportations et de guerres avec toutes ces puissances étrangères antiques que le peuple juif fut éliminé de la Terre Sainte. Cette lutte était dans l'Antiquité celle de l'unique peuple monothéiste contre tous les empires polythéistes successifs.



Peu lui importe que les Juifs aient perdu leur terre dans le passé au prix de sacrifices humains incalculables, dans leur combat pour leur foi contre d'antiques empires païens criminels.

Trois sites sacrés sont particulièrement visés par le négationnisme palestinien : le tombeau des Patriarches, le tombeau de Rachel, et le Mont du Temple.

a. Le caveau des Patriarches et le tombeau de Rachel (§ III).

La vénération des Palestiniens pour deux tombeaux revendiqués aussi par les Juifs, le caveau des Patriarches²¹ et le tombeau de Rachel²², ne devrait poser aucun problème.

Ces deux tombeaux sont certes hébreux ou juifs à l'origine²³, mais ils sont aussi vénérés par les Chrétiens et les Musulmans. D'aucune manière ils ne devraient servir d'enjeu politique mais au contraire, inspirer la concorde aux parties, s'agissant notamment d'ancêtres réels ou spirituels communs.

Ils se situent en Cisjordanie, en territoire palestinien, et devraient en principe être gérés par l'Autorité Palestinienne.

N'était-ce le traitement barbare des Palestino-Jordaniens des sites sacrés juifs de Jérusalem entre 1948 et 1967, le négationnisme palestinien sur le caractère multiconfessionnel de ces sites, cette Résolution votée à l'UNESCO à la demande des Palestino-Jordaniens qui confirme la persistance obstinée et outrageante du négationnisme palestinien, et enfin cette intolérance des Palestiniens à l'égard des orants juifs sur le Mont du Temple et leurs attaques répétées sur les visiteurs juifs des tombeaux des Patriarches, de Rachel et de Joseph comme au cimetière juif du Mont des Oliviers, Israël aurait peut-être pu laisser la gestion de ces sites à l'Autorité Palestinienne.

Mais en l'état actuel, quand l'Autorité Palestinienne cherche par tous les moyens à attiser les tensions plutôt qu'à calmer la situation et s'engager sur la voix de la paix, Israël n'a pas d'autre choix que de garder un certain contrôle sur ces sites, de sorte à en assurer l'accès sans discrimination aux croyants des trois religions monothéistes et à tous les visiteurs du monde.

b. Le Mont du Temple et ses « environs »

Le caractère multiconfessionnel du Mont du Temple, mis à mal par la Résolution, doit tout autant être affirmé fortement. Il en est de même de la légitimité du culte juif dans la partie réduite du Mur Occidental du Mont du Temple et sur la Place attenante, qui n'est pas moindre que celle du culte musulman dans le bâtiment appelé Mosquée d'Al-Aqsa.

- Le Mont du Temple ou Mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif

L'association Mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif dans le texte de la Résolution pour désigner non une mosquée, mais le Mont du Temple entier avec ses mosquées, est une remise au goût du jour d'une ancienne équivoque sur le sens de l'expression Mosquée d'Al-Aqsa.

Sans cette résistance et cette lutte acharnées des Juifs contre les empires polythéistes successifs de l'Antiquité, il n'y aurait eu ni Jésus ni Mahomet, ni christianisme ni islam.

²¹ Le caveau des Patriarches : voir note annexe 2.

²² Le Tombeau de Rachel : voir note annexe 3.

²³ Les Hanîfs et Abraham : voir note annexe 4.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

Cette association est inspirée aujourd'hui par une volonté d'hégémonie et d'exclusivité islamiques sur le Mont du Temple et sur ses environs.

L'UNESCO n'a pas vocation à trancher sur l'appartenance de sites historiques contestés. Si elle s'impliquait dans ce domaine, elle aurait d'ailleurs fort à faire, parce que de nombreuses mosquées et églises furent d'abord respectivement des églises et des mosquées.

Nous avons exposé précédemment quelques problèmes posés par cette association, qui fait partie en réalité chez les anciens historiens arabes d'une confusion plus étendue entre les noms de la ville de Jérusalem²⁴, du Mont du Temple et de la *mosquée d'Al-Aqsa*, cette dernière étant citée par le Coran²⁵.

α. Al-Masjid Al-Aqsa ou « la Mosquée de l'extrémité (du monde) »

Ce nom figure dans le Coran (17,1), en relation avec un voyage nocturne effectué par Mahomet, par les airs, entre deux mosquées.

Les opinions divergent sur l'emplacement de cette mosquée qui était la destination du voyage évoqué. Certains la voyaient dans le ciel, et non à Jérusalem. Mais les partisans de son identité avec le Temple juif de Jérusalem ont été plus nombreux. Selon la tradition musulmane la plus ancienne et la plus répandue, confirmée notamment par les Hadiths, cette « mosquée » s'identifiait avec *Bayt Al-Maqdis*, nom de l'antique Temple juif de Jérusalem, détruit en l'an 70 par les Romains. Cette identité est reprise par tous les historiens arabes, et particulièrement par ceux de Jérusalem et de son Temple, jusqu'à une date très récente.

Or, le Temple juif se trouvait jadis au centre de l'Esplanade, occupant la plate-forme où se trouve aujourd'hui le Dôme du Rocher. La *Mosquée d'Al-Aqsa*, identifiée avec *Bayt Al-Maqdis*, devrait donc logiquement se trouver là. C'est de là que Mahomet aurait fait son ascension vers le ciel. Sur le Rocher est présenté un endroit où l'âne volant de Mahomet aurait été attaché, tandis que cette mosquée qui ne sert pas de lieu de prières, comporte à côté du Dôme principal, un dôme accessoire appelé Coupole de l'Ascension (*Qubbat Al-Mi'râj*).

Ainsi, plutôt que d'étendre le nom de *Mosquée d'Al-Aqsa* à toute l'Esplanade, c'est au Dôme du Rocher que ce nom aurait dû revenir. D'autant que les images distribuées aujourd'hui à titre de propagande ne mettent au premier plan que ce dernier : c'est dire si cette identité persiste avec toute sa vigueur.

La confusion ancienne sur le sens à donner à l'expression *Mosquée d'Al-Aqsa* vient de l'importance prise par la mosquée méridionale, mise en route par Omar lors de la conquête de Jérusalem en 638, et construite en dur par les Omeyyades de Damas vers la fin du VII^e s. La fulgurance de cette importance prise aux dépens du Dôme du Rocher lui ont fait acquérir le nom de *Mosquée d'Al-Aqsa*.

²⁴ **Les noms « arabes » de Jérusalem** : voir note annexe 5.

²⁵ *Al-Suyûtî* rapporte cette parole de *Ka'b Al-Ahbâr* à l'adresse d'Omar à Jérusalem : « *Alors, tout Al-Quds, c'est à dire Al-Masjid Al-Harâm, sera devant toi* » (*Ithâf al-Akhissâ'*, ms. Bibl. Univ. Hébraïque, 81a, l. 8, - cité dans l'Encyclopédie de l'Islam, art. *Al-Kuds*, V, 322). En principe, selon l'interprétation traditionnelle du verset du Coran où il est cité (17,1), *Al-Masjid al-Harâm* est la mosquée de la Mecque, alors *qu'Al-Quds*, qui n'apparaît pas dans le Coran, est le nom de Jérusalem. Selon ce Hadith, *Al-Quds* est le nom du Temple juif de Jérusalem. Peut-être faut-il lire : « *Al-Quds [de Jérusalem] et Al-Masjid Al-Harâm [de la Mecque] seront devant toi* ».



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

La raison pour laquelle Omar choisit d'établir sa mosquée du côté méridional au lieu de la bâtir sur la plate-forme du Dôme du Rocher n'est pas bien claire.

Selon un Hadith, Omar préfère à l'emplacement du Dôme du Rocher, suggéré par le juif converti *Ka'b Al-Ahbar*²⁶, celui du sud de l'Esplanade, situé du côté de *la Qibla*, la direction de la Mecque vers laquelle se tournent les fidèles musulmans dans leurs prières. Mais cet argument n'est pas convaincant : la *Qibla* est indiquée à l'intérieur de chaque mosquée par le *Mihrâb*.

La vraie raison nous semble plutôt liée au séjour assez bref d'Omar à Jérusalem. Appelé à poursuivre plus loin ses campagnes militaires, il voulut d'abord faire en ce lieu une prière avec ses troupes. L'endroit le plus adéquat se trouvait du côté du Mur méridional.

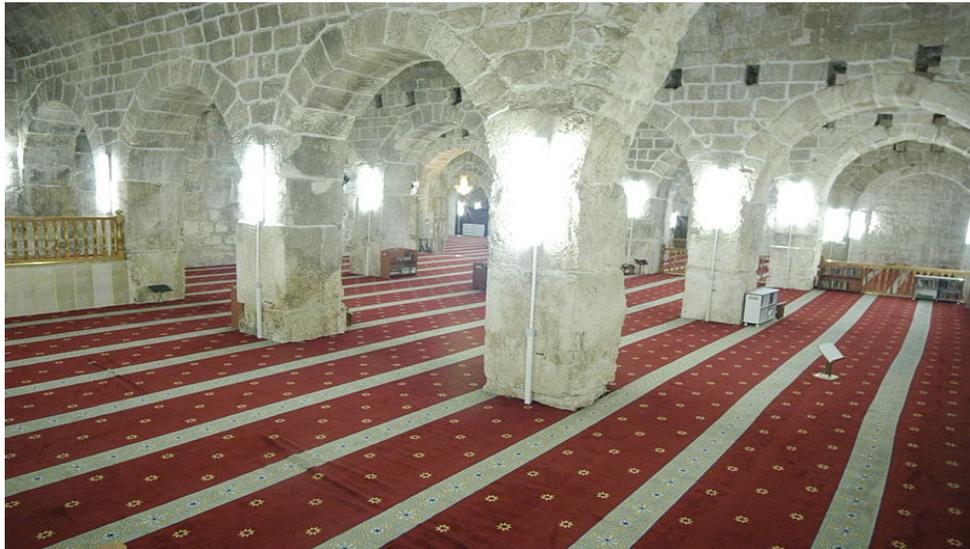
En effet, là persistaient des vestiges importants de la Stoa monumentale hérodiennne. Ces vestiges encore visibles et utilisés, sont d'immenses locaux situés en-dessous du niveau de l'Esplanade, le long du Mur méridional. Ils portent aujourd'hui les noms de *Mosquée Ancienne d'Al-Aqsa*, de *Mosquée dite Marwani*, avec d'autres prolongements encore vers le Mur occidental, allant peut-être jusqu'à la mosquée dite *d'Al-Bouraq*. Ces locaux monumentaux sont reconnaissables à leurs murs et à leurs piliers faits de grosses pierres qui portent la marque hérodiennne.



*Ancien Oratoire d'Al-Aqsa*²⁷

²⁶ L'interlocuteur du calife Omar à Jérusalem était un Juif yéménite converti à l'islam, dénommé *Ka'b Al-Ahbâr* (« Jacob le Grand Rabbin », ou « la cheville=le descendant des rabbins » ? - Voir l'article sur ce personnage dans Wikipédia, en anglais). Il connut Omar et les califes qui lui succédèrent. On retrouve ce personnage dans toutes sortes de Hadith, particulièrement en relation avec ses connaissances religieuses juives.

²⁷ Ancienne Mosquée d'Al-Aqsa, Photo Dr. Abdullah Marouf



Mosquée dite Marwani²⁸

Sous le sol de la mosquée d'Al-Aqsa, l'archéologue anglais Robert William **Hamilton** découvrait une mosaïque comparable à celles des églises byzantines. C'est ainsi que fut évoquée l'hypothèse de la présence à cet endroit d'une église byzantine, elle-même installée à cet endroit à cause des sous-sols hérodiens du Mur méridional.

Entre 679 et 688 l'évêque français **Arculfe** décrit la mosquée en ces termes : « *Dans le lieu fameux où fut magnifiquement construit le Temple, les Sarrasins ont élevé une maison de prière ; elle est quadrangulaire, couverte en bois, à l'aide de grandes poutres qui reposent sur quelques restes de ruines. Ils se réunissent dans cet édifice de structure misérable et qui peut contenir environ trois mille hommes* »²⁹.

On peut s'interroger sur la nécessité, à l'époque d'Omar en 638, de bâtir sur le Mont du Temple une aussi grande mosquée. Y avait-il autant de Musulmans à Jérusalem en ce temps-là, ou même quarante ans plus tard, lors de la visite d'Arculfe ?

Omar, pressé de partir poursuivre plus loin ses conquêtes, aurait-il eu le temps d'édifier une mosquée aussi vaste ? Les murs de cette mosquée, - des ruines selon Arculfe, - remontaient-ils à l'époque hérodiennne, ou s'agissait-il de restes d'une église byzantine ?

C'est sans doute la présence des constructions souterraines hérodiennes du Mur méridional qui ont incité Omar à construire une mosquée à cet endroit. Les murs encore debout d'une église byzantine ont-ils servi à en bâtir la partie visible ? Ils ne pouvaient contenir 3000 fidèles, mais les locaux hérodiens en sous-sol de l'Esplanade, et notamment dans la dénommée *Ancienne Mosquée d'Al-Aqsa*, offraient eux tout l'espace nécessaire.

Située à « l'extrémité » de l'Esplanade, cette mosquée dite *d'Al-Aqsa* portait bien son nom. D'autant que les locaux majestueux subsistants ont pu donner à croire à Omar qu'il s'agissait là de la vraie mosquée dans laquelle son prophète avait prié.

Ce sont les califes omeyyades Abd-al-Malik et son fils Al-Walîd (705-715) qui entreprendront la construction en dur de la mosquée primitive partiellement en bois d'Omar, ainsi que le Dôme du Rocher. La mosquée méridionale, appelée *Al-Masjid Al-Aqsa*, subit des dégâts à la suite de plusieurs tremblements de terre, dont les réparations furent

²⁸ Mosquée dite Marwani, Photo Dr. Abdullah Marouf

²⁹ dans *De locis sanctis*, de l'abbé irlandais Adomnan (d'Iona), I,1



accompagnées de travaux d'agrandissements, y compris la construction sous les Abbassides (en 780) de travées non pas parallèles, mais plutôt perpendiculaires à la *Qibla*.

Les raisons de la confusion entre la Mosquée Al-Aqsa et l'Esplanade

Donner à la mosquée méridionale le nom de *Mosquée d'Al-Aqsa* ne prouvait pas que le Prophète avait réellement prié en ce lieu précis, et pas à un autre endroit du Mont du Temple. Le Dôme du Rocher, établi à la place de *Bayt Al-Maqdis* avec lequel la Mosquée est identifiée dans toutes les sources anciennes, méritait davantage le nom de *Mosquée d'Al-Aqsa*.

C'est ainsi que le nom de *Mosquée d'Al-Aqsa* s'est appliqué à l'Esplanade, aussi dénommée : *Mosquée de Bayt Al-Maqdis*, ou même *Mosquée Al-Harâm*³⁰, ce dernier nom étant réservé plutôt à celle de la Mecque.

β. Al-Harâm A-Sharîf ou « le Noble Sanctuaire », connu aussi sous le nom de *Al-Harâm al-Qudsî al-Sharîf* ou le Noble Sanctuaire de Jérusalem, désigne le Mont du Temple (juif), appelé aussi Esplanade des Mosquées. Ce nom permettait donc de différencier la mosquée appelée *Al-Masjid Al-Aqsa* de l'Esplanade.

Jamais avant cette Résolution qui, pour l'occasion, rebaptise la mosquée en Qibli, ces deux noms d'Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif, n'avaient désigné ensemble le Mont du Temple.

La date exacte où le nom Al-Haram al-Sharif est apparu reste assez vague, mais il semble qu'il ait été imposé à la période ottomane.

Voici sur cette question une analyse proposée dans *l'Encyclopédie de l'Islam* :

« Les Musulmans eux-mêmes semblent s'être rendu compte de la situation anormale du Haram. Dans les premiers siècles [de l'islam], il [le Mont du Temple ou le bâtiment de la mosquée ?] était appelé *Al-Masjid al-Harâm*, « la mosquée sacrée », ou *Al-Masjid Al-Aqsa* ou « la mosquée la plus éloignée », la première expression ne valant canoniquement que pour la Mekke, la seconde désignant plus précisément la grande mosquée [méridionale Al-Aqsa] de Jérusalem. Au VIII^e/XIV^e siècle, l'expression **Al-Harâm Al-Sharîf** n'était toujours pas considérée comme correcte, et il semble qu'elle ait été imposée, dans la période ottomane, par l'usage populaire plutôt que par un plein accord sur la sainteté du lieu. Jusqu'à nos jours, il existe une confusion entre le Harâm considéré simplement comme la mosquée [Al-Aqsa/Qibli, - ou l'Esplanade ?] de la ville de Jérusalem, et le Harâm comme le lieu unique [lequel ?] d'un certain nombre d'événements sacrés [telle l'Ascension de Mahomet] »³¹.

³⁰ Oleg Grabar, *The Haram al-Sharif, An Essay in Interpretation*, Bulletin of the Royal Institute for Inter-faith Studies, constructing the Study of Islamic Art, 2000, 2(2), p. 203.

³¹ Encyclopédie de l'Islam, art. Al-Haram Al-Sharif par O. Graber, III, 179 ; voir aussi Al-Masjid Al-Aqsa par le même auteur dans la même encyclopédie, VI, 695.

Le Masjid Al-Harâm semble désigner le Temple juif dans ce Hadith relatant la discussion entre le juif Ka'b et le calife Omar sur l'emplacement à donner à sa mosquée. Ka'b propose de l'installer sur le Rocher du Dôme actuel, arguant : « alors, tout Al-Quds, c'est-à-dire *Al-Masjid Al-Harâm*, sera devant toi » (Al-Suyûtî, *Ithâf Al-Akhissâ'*, cité dans l'article Al-Kuds dans l'Encyclopédie de l'Islam, V, 322). *Al-Quds* désigne alors le Temple juif. N'étant pas sûr qu'Omar comprenne qu'il s'agit du Temple juif, Ka'b ajoute le second nom qui explicite en arabe le nom de *Bayt Al-Maqdis*. Il est possible que le mot *Haram* soit sorti de l'expression *Masjid Al-Haram* ou « la mosquée du Haram », alors qu'à l'origine, il s'agissait de *Al-Masjid Al-Haram* ou La Mosquée Sacrée.



L'auteur de ces lignes n'est pas très clair. Les sources accessibles à tous³² ne permettent pourtant aucune confusion sur le mot *Harâm* : ce mot ne désigne pas l'une ou l'autre des mosquées du Mont du Temple, mais le Mont du Temple entier³³.

Selon l'auteur des lignes précédentes, le nom d'Al-Harâm Al-Sharif aurait été imposé à la période ottomane par l'usage populaire.

Visiblement, ne serait-ce que pour des raisons pratiques, le peuple voulait distinguer le Mont du Temple de la grande mosquée. L'administration ottomane avait aussi besoin de distinguer les deux entités.

γ. Autres noms arabes anciens du Mont du Temple

Alors que la Mosquée méridionale est depuis toujours appelée *Al-Masjid Al-Aqsa*, hormis chez un auteur du XV^e, *Ibn Al-Mujîr*, qui lui donne un nouveau nom (*Al-Jâmi' Al-Kabîr al-Qiblî*), on trouve chez les auteurs arabes différentes formulations pour désigner le Mont du Temple, bien avant que n'apparaisse celle d'*Al-Haram al-Sharif*. Voici quelques repères chez quelques auteurs :

Jérusalem est nommée dans les récits de sa conquête musulmane *Îliyâ'* (Aelia, nom romain), tandis que les Hadiths des origines la nomment *Bayt Al-Maqdis* ou *Al-Bayt Al-Muqaddas*.

Bayt al-Maqdis est aussi le nom du Temple de Jérusalem, construit par Salomon. Plus tard, (vers le X^e s ?), la ville portera le nom d'*Al-Quds*.

Pour le Mont du Temple, les noms que nous avons colligés ne comprennent pas celui de *Masjid Al-Aqsa*.

Al-Muqaddasî utilise au X^e s le mot *Al-Masjid* pour désigner le Mont du Temple, et *Al-Masjid Al-Aqsa* pour désigner la mosquée méridionale³⁴.

Al-Maqdisî (m. 1099) fonde son ouvrage *Fadâ'il Bayt Al-Maqdis* consacré à Jérusalem sur des Hadiths divers. L'Esplanade ne bénéficie pas d'un intérêt particulier, et n'a pas de nom propre. On la trouve tout de même nommée dans un Hadith « Montagne de la Maison Sainte » (*Jabal Bayt Al-Maqdis*) (p. 330), qui correspond au nom hébreu *Har ha-Bayit*, traduit en français par Mont du Temple. La Mosquée méridionale dite *Al-Aqsa* n'intéresse pas cet auteur. *Bayt Al-Maqdis* est pour lui le Temple de Salomon, à l'emplacement duquel est construit le Dôme du Rocher³⁵.

³² Voir Mont du Temple en français, en anglais (Temple Mount), en arabe (Al-Haram al-Qudsî al-sharîf) et en d'autres langues dans Wikipédia.

³³ Le qualificatif *Al-Sharif* ou « le Noble » n'est pas très compréhensible. Ce Haram devait-il être distingué par ce qualificatif d'un autre, considéré comme moins sacré ou noble ? Ou bien ce qualificatif renvoyait-il à l'origine à une partie particulièrement sacrée du sanctuaire, peut-être le Rocher sur lequel reposait le Temple juif puis le Dôme du Rocher ? Quoiqu'il en soit, l'expression n'est utilisée qu'en relation avec l'Esplanade entière.

³⁴ *Ahsan al-Taqâsîm*, éd. De Goeje, p. 168 : « dans le Masjid, il y a vingt citernes profondes... Quant au Masjid Al-AQsa... il était plus beau que la mosquée de Damas... ».

³⁵ Beaucoup de Hadiths sont rapportés chez Al-Maqdisî au juif yéménite converti à l'islam Ka'b, compagnon de route d'Omar. Une fois, Ka'b dit : « Ne dites pas *Îliyâ'*, mais la Maison Sacrée d'Allah » (*Bayt Allâh al-Muqaddas*) (p. 201). Une autre fois, il raconte que Jérusalem (*Bayt Al-Maqdis*) s'était plainte à Dieu d'avoir été détruite. A cela, Dieu répondit : « Tu es *Al-Quds* (la Sainteté) et moi Je suis le Saint (*Qadûs*) » (p. 208). Une autre fois, *Al-Quds* semble désigner la Terre Sainte : « Le plus aimé des pays par Dieu est la Syrie (*Al-Shâm*), la plus aimée (des régions ?) de la Syrie est *Al-Quds*, et la plus aimée (des villes d'*Al-Quds*) est la montagne de Naplouse » (p. 200). Cette montagne, appelée *Guérizzîm*, fut dédiée à la bénédiction des tribus dans la Bible, mais elle est surtout et encore le lieu du temple des Samaritains. Ce Hadith est certainement l'œuvre d'un Samaritain converti à l'islam. Quant à l'expression *Bayt Al-Maqdis*, elle désigne aussi le Temple de Salomon dans les Hadiths qui lui sont consacrés. Le Temple est sis sur le Rocher, alors que l'Esplanade elle-même n'est pas évoquée, sans doute parce qu'elle est aux yeux de l'auteur d'un intérêt mineur.



Dans son récit de voyages, *Ibn Battuta* semble désigner (vers 1325) l'Esplanade du nom de *Al-Masjid Al-Muqaddas* ou la Mosquée Sanctifiée : « Toute la mosquée n'est qu'un vaste espace sans toit, à l'exception de la partie appelée Mosquée d'Al Aqsa, qui est couverte... Il y a aussi dans la mosquée d'autres endroits recouverts d'une toiture ». L'auteur passe ensuite à la description du Dôme du Rocher, « situé sur un lieu élevé au milieu de la mosquée »^{36, 37}.

Nous avons dans cet échantillon limité trois dénominations médiévales possibles du Mont du Temple : Al-Masjid, Jabal Bayt Al-Maqdis, et Al-Masjid Al-Muqaddas.

Ces dénominations ont une raison d'être : le *Masjid Al-Aqsa* est un nom réservé à la mosquée méridionale, mais deux de ces trois auteurs cités nomment le Mont du Temple par le terme de *Masjid* ou Mosquée.

Le nom le plus pertinent pour désigner le Mont du Temple était sans doute *Jabal Bayt Al-Maqdis* ou Mont du Temple juif.

δ. La fin de la confusion à l'époque ottomane

La multiplicité des noms arabes donnés au Mont du Temple qui apparaît chez les quelques auteurs précédemment cités, exprime un embarras sur la meilleure manière de désigner ce site.

Le nom d'*Al-Haram Al-Sharif* est-il apparu après ces noms ? C'est en tout cas ce nom que les Ottomans retiennent au XVI^e s, sans doute pour des impératifs administratifs, mais aussi à la demande ou au moins en accord avec les Musulmans de Jérusalem. Les Ottomans ont conquis la Palestine en 1516.

Le nom de *Masjid Al-Aqsa* fut dès lors indiscutablement réservé à la mosquée méridionale. Le nom de *Masjid (Al-Masjid, ou Al-Masjid Al-Muqaddas)* qui avait désigné le Mont du Temple selon certains auteurs tomba en désuétude, *Masjid* désignant une mosquée en dur, et non un espace ouvert.

Aujourd'hui, la mosquée méridionale se nomme toujours *Al-Masjid Al-Aqsa*, et personne ne peut nier que tel ait toujours été son nom³⁸.

ε. Le retour récent à la confusion primitive pour des raisons politiques

Depuis quelques années, les Palestiniens ont donné au Mont du Temple le nom de Masjid Al-Aqsa, accolé à celui d'Al-Haram Al-Sharif.

Il fallait donc trouver un nouveau nom pour cette mosquée méridionale qui portait jadis le nom de *Masjid Al-Aqsa*. Lui fut attribué le nom de *Mosquée Qibli*, ce nom signifiant « Mosquée qui épouse l'orientation légale de la prière musulmane ».

Ce sont ces deux noms qui apparaissent dans la Résolution de l'UNESCO.

³⁶ Voyages, trad. C. Defremery et B.R. Sanguinetti (1858), Paris 1982, T1, p. 160-161.

³⁷ **Les Croisés** nomment le Dôme du Rocher *Templum Domini* ou « temple de Dieu », considérant qu'il se trouve sur le site du Temple de Salomon, tandis que la mosquée d'*Al-Aqsa* est appelée par eux *Templum Solomonis*. *Al-Aqsa* a été transformée par eux en palais royal, parce qu'ils pensaient que cet édifice et ses dépendances, telles les Ecuries de Salomon devenues aujourd'hui la Mosquée Marwani, avaient été l'ancien palais de Salomon.

³⁸ Voir *Al-Masjid Al-Aqsa A-l-Sharîf* dans *Al-Jumhûriyyah*, 11 Décembre 2007 ; voir aussi *Al-Masjid Al-Aqsa* dans Wikipédia dans toutes les langues européennes. Le texte arabe correspondant sur ce site est le seul à considérer que l'expression *Al-Masjid Al-Aqsa* désigne toute l'Esplanade des Mosquées. Ce même texte désigne la vraie mosquée *Al-Aqsa* par le nom de Mosquée *Qibli*, mais il est trahi par le nom du local souterrain, qu'il appelle *Musallay Al-Aqsay Al-Qadîm* ou l'Ancien Oratoire *Al-Aqsa*. Un autre article de Wikipédia en arabe, intitulé *Al-Haram Al-Sharif*, ne retient que ce nom pour l'Esplanade, et celui de *Masjid Al-Aqsa* pour la mosquée méridionale.



On trouve aussi ces deux noms, *Al-Masjid Al-Aqsa* pour désigner le Mont du Temple, et celui de Mosquée *Qibli* pour désigner la mosquée méridionale, dans l'article arabe de Wikipédia intitulé *Al-Masjid Al-Aqsa*. Cette manipulation est tout de même trahie dans ce même article par le nom d'un local en forme de long couloir large situé en dessous de la mosquée méridionale : ce local de facture hérodiennne est appelé *Musallay Al-Aqsa Al-Qadîm ou Ancien Oratoire d'Al-Aqsa*³⁹.

Cette manipulation a un seul but : transformer le Mont du Temple en mosquée, en vue d'en interdire l'accès aux Juifs et à tous les « infidèles ».

Il est oublié le temps où le Masjid Al-Aqsa était identifié avec fierté avec Bayt Al-Maqdis, le nom du Temple juif.

ç. D'où vient le nom de *Qibli* ?

Le nom de *Qibli* attribué aujourd'hui à la Mosquée d'Al-Aqsa, est tiré tout d'un coup d'un Hadith dans lequel Omar s'oppose à un Juif converti sur l'emplacement à donner à la mosquée qu'il voulait édifier sur le Mont du Temple. Selon ce Hadith, Omar choisit de ne pas installer sa mosquée sur le Rocher pour éviter tout syncrétisme quant à la *Qibla*. Il refusait toute idée de composer avec le judaïsme. Peut-être craignait-il aussi qu'un jour, cette mosquée ne revête une sacralité importante qui pourrait nuire à la prééminence du Temple de *la Kaaba*.

Omar et pendant plusieurs siècles ses successeurs n'ont jamais songé donner à cette mosquée le nom de *Qibli*, ni même celui d'Omar. C'était la mosquée *Masjid Al-Aqsa*.

Il faut attendre le XV^e s pour que l'historien de Jérusalem *Mujîr al-Dîn Al-'Ulaymî (1456-1522)* propose un changement de nom pour la mosquée et l'Esplanade. Cet auteur est sans doute **un brouilleur de cartes**. Il ne nomme d'ailleurs pas cette mosquée *Al-Masjid Al-Qibli*, mais *Al-Jâmi' Al-Kabîr Al-Qiblî* ou « le Grand Jâmi' orienté dans le sens de la *Qibla* »⁴⁰. Il réserve le nom de *Masjid Al-Aqsa* à toute l'Esplanade⁴¹. **Son ouvrage date de l'année 1495**. Le changement proposé par Mujîr Al-Dîn n'a pas eu de succès. Jusqu'à une date récente, la Mosquée méridionale a continué à être appelée *Al-Aqsa*, et le Mont du Temple, *Al-Haram Al-Sharif*⁴².

Mais depuis peu, le changement proposé par Mujîr Al-Dîn est repris par les autorités palestiniennes.

Al-Jâmi' al-Kabîr al-Qiblî est tout à fait artificiel et serait une invention de cet auteur.

L'essentiel de ce nom est *Al-Jâmi' al-Kabîr* ou « la Grande Mosquée ». Le mot *Jâmi'* désigne une grande mosquée, qui réunit un grand nombre de fidèles pour la prière du vendredi après-midi (*Jum'ah*). La mosquée méridionale est un *Jâmi'*, sa contenance étant supérieure à celle appelée Dôme du Rocher. C'est à cause de sa capacité que la mosquée méridionale est seule à servir de lieu de prières. Le Rocher, lui, a été honoré d'un grand bâtiment, mais dans la pratique il ne sert pas aux prières, sans doute en conformité avec la rupture opérée par Mahomet avec le judaïsme, confirmée par

³⁹ Voir *Al-Masjid Al-Aqsa* (en arabe) dans Wikipédia.

⁴⁰ *Masjid* est « le lieu de prosternation », et *Jâmi'* est « le lieu de réunion », équivalent étymologique de synagogue (du grec *Synagôgè* : réunion, traduction de *Beyt Kénéset* ou Maison de Réunion) et d'église (du grec *Ekklesia* : assemblée de citoyens). Les deux noms arabes désignent une mosquée. *Masjid* a des origines araméennes, et *Jâmi'* s'inspire de l'hébreu *Beyt Kénéset*.

⁴¹ Voir *Mujîr al-Dîn* dans Wikipédia (en anglais), Footnotes. Cet historien est l'auteur d'une histoire de Jérusalem et d'Hébron, *Al-Uns al-Jalîl bi-Ta'rîkh Al-Quds wa-l-Khalîl*, écrite autour de 1495.

⁴² L'observation suivante confirme ce qui est affirmé ici:

« *Haram-es-Sherif is the name now commonly applied to the sacred enclosure of the Moslems at Jerusalem, which, besides containing the buildings of the Dome of the Rock and Aksa, has always been supposed to include within its area the site of the Jewish Temple. Mejr-ed-dîn, as quoted by Williams, gives Mesjid-el-Aksa as the correct name of the enclosure, but this is now exclusively applied to the mosque proper* » (Charles W. Wilson, *Ordinance Survey of Jerusalem*, 1886; en ligne dans le site bible.ca/bible-archeology-jerusalem).



l'attitude d'Omar sur le site. Le Dôme du Rocher a pourtant l'allure et la sacralité d'un grand *Masjid*. C'est d'ailleurs lui que l'on voit sur les photos de propagande palestinienne de la *Mosquée d'Al-Aqsa*.

Ce serait afin d'éviter toute confusion avec le Dôme du Rocher, ainsi qu'avec le Mont du Temple appelé par lui *Masjid Al-Aqsa*, que notre auteur a choisi pour la mosquée méridionale le nom de *Jâmi'*, auquel il a ajouté le qualificatif de *Qibli*.

Une arrivée importante de Juifs à Jérusalem est la cause du changement proposé par Mujîr Al-Dîn à la fin du XV^e s, comme aujourd'hui par l'Autorité Palestinienne.

Mujîr Al-Dîn a sans doute observé, alors qu'il rédigeait son ouvrage en 1495, non seulement l'arrivée continue de Juifs à Jérusalem dès la reprise de la ville des mains des Croisés par Saladin en 1187, mais aussi et surtout l'arrivée plus importante de ***Juifs expulsés d'Espagne en 1492***.

Alors que Jérusalem comptait 200 familles en 1495⁴³, un chiffre déjà notable pour l'époque, elle en a compté 600 en 1522, outre les veuves, au nombre de 500. Les origines de ces Juifs arrivés à Jérusalem à la fin du XV^e s et au début du XVI^e s sont diverses, mais ils sont en grande majorité d'origine espagnole. En 1522, sur les 600 familles précitées, 15 familles étaient ashkénazes, alors que la majorité était d'origine espagnole, avec un certain nombre de Juifs orientaux et de Juifs maghrébins⁴⁴. La communauté juive de Jérusalem comptait aussi des rabbins notables originaires d'Espagne.

Le Mur Occidental était devenu un lieu de prières très fréquenté par les Juifs. En 1488, il était décrit en ces termes par un rabbin installé à Jérusalem (Obadia de Bertinoro) : « *Le Mur Occidental existe toujours. Une partie de ce Mur est faite de grandes et grosses pierres. Je n'ai pas vu de pareilles dans aucun ancien monument, ni à Rome ni en d'autres pays. Et à l'angle nord-est d'une maison, j'ai vu un coin fait de pierres énormes. Je suis entré sous le coin, et j'ai trouvé un grand bâtiment. Je m'y suis promené mais je n'y suis pas arrivé jusqu'au bout parce que je n'avais plus la force d'aller plus loin. Il était plein de la terre qui y avait été déversée lors de la destruction du Temple. Le Temple se tient sur ces piliers [que l'auteur a probablement vus à l'intérieur de cette galerie], et chaque pilier est percé d'un trou à l'intérieur duquel on passait une corde pour attacher les veaux et les béliers destinés aux sacrifices* ».

Mujîr al-Din a sans doute constaté le fort attachement des Juifs au Temple, leurs prières devant le Mur Occidental, et leur nombre de plus en plus grand. Sa proposition de donner le nom inapproprié de Masjid al-Aqsa au Mont du Temple, et celui tout aussi artificiel de Al-Jâmi' al-Kabîr al-Qibli à la mosquée méridionale, appelée jusqu'à lui (et après lui) Masjid al-Aqsa, relève d'une stratégie de sanctification de toute l'Esplanade au même niveau qu'une mosquée, pour rendre sacrilège l'approche des Juifs de ses murailles.

Les Palestiniens ont adopté aujourd'hui ces dénominations artificielles, qui ne changent strictement rien au fait que le Mont du Temple est depuis quatre millénaires le premier lieu saint du judaïsme et leur *Qibla*. Les Musulmans de Jérusalem quant à eux ont pour premier lieu saint et pour *Qibla* la Mecque.

η. Où se situe le négationnisme dans l'association Al-Masjid Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif ?

Dans le rapport de la 39^e session du Comité du Patrimoine Mondial (Bonn, 8 Juillet 2015, p. 51), le délégué jordanien donne une « *définition de la Mosquée Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif et de son importance historique et religieuse pour les musulmans* ». L'association de ces deux noms pour désigner un même lieu n'allait apparemment pas de soi, et le Comité avait besoin d'être éclairé. Dans ce rapport déjà, la *Mosquée Al-Aqsa* désigne l'Esplanade, et non la mosquée méridionale habituellement connue sous ce nom.

⁴³ Selon le récit d'un voyageur juif vénitien anonyme (*Ozar Massa'ôt* de J.D. Eisenstein, NY 1927, p. 129).

⁴⁴ Selon le récit de R. Moshé Basola (*Ozar Massa'ôt*, p. 135).



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

Il aurait été sage que les membres du Comité s'inquiètent de ce cocktail, de la raison pour laquelle le mot « mosquée » qui habituellement désigne un bâtiment, revête pour le Mont du Temple le nouveau sens d'« aire au bout de laquelle se dresse la vraie mosquée ».

Ils auraient pu demander comment une mosquée, appelée *Qibli*, se trouverait selon cette nouvelle définition à l'intérieur d'une autre mosquée, *Al-Aqsa*. Ils auraient pu faire valoir que la Résolution, rédigée en anglais et en français, doit respecter le sens habituellement donné au mot mosquée dans ces langues. Ils auraient pu demander pourquoi ce Mont du Temple doit-il être désigné dans la Résolution par deux noms, et surtout par deux noms arabes, etc...

Enfin, s'ils avaient été bien informés, les membres du Comité Exécutif auraient pu demander pourquoi l'équivalence Masjid Al-Aqsa avec Bayt Al-Maqdis, acquise dès les premiers temps de l'islam, devait-elle disparaître aujourd'hui ?! Cela ne relevait-il pas du négationnisme ?

Le négationnisme actuel réside dans l'oubli intentionnel de l'identité du Masjid Al-Aqsa avec Bayt Al-Maqdis, pourtant plus antique et plus authentique que celle du Masjid Al-Aqsa avec le Haram Al-Sharif.

Ainsi, il vise à accréditer l'idée que les Juifs n'auraient aucun lien avec leur premier lieu saint, - sinon avec la terre d'Israël, - faisant allègrement mentir de nombreux textes sacrés pour tous les Musulmans.

Ø. Objections contre l'extension de sens de Mosquée à toute l'aire du Mont du Temple

Ces objections sont multiples :

1. De la même manière, tout le Mont du Temple pourrait à l'identique être qualifié de Temple Juif (*Bayt ha-Miqdash/Bayt al-Maqdis*), avec des revendications inverses, superposables à celles des Palestiniens.
2. Les auteurs de la Résolution ont oublié l'autre nom du Temple juif et de sa montagne, régulièrement cité dans les Hadiths et chez les historiens arabes : *Bayt Al-Maqdis*.
Le nom de *Al-Haram Al-Sharif* ne figure dans aucune source ancienne. Le *Masjid Al-Aqsa* quant à lui est dans les Hadiths et chez tous les auteurs arabes anciens régulièrement identifié avec le *Bayt Al-Maqdis*, le Temple juif.
Comment les Palestino-Jordaniens à l'origine de la Résolution ont-ils pu éradiquer ce lien de manière aussi légère ?
3. Pour justifier l'usage du mot *Masjid* pour l'Esplanade des Mosquées, certains se réfèrent au temple de la Mecque qui s'appelle *Al-Masjid Al-Harâm* ou la Mosquée Sacrée. Le terme de *Masjid* s'appliquerait donc aussi à un espace ouvert.
En réalité, les deux espaces ne sont pas comparables. Le temple de la Mecque comprend une grande mosquée et un espace ouvert autour de la Kaaba. Cet espace est annexé à la Kaaba, à cause du rite de circumambulation associé au pèlerinage. Ce n'est pas le cas à Jérusalem : il n'y a pas de circumambulation autour du Dôme du Rocher.
S'il est déjà arrivé dans le passé que l'espace ouvert du Mont du Temple soit rempli de fidèles aux époques de grande affluence, le Waqf y a remédié en ouvrant la mosquée dite Marwani, et en utilisant l'Ancien Oratoire d'Al-Aqsa, afin que les fidèles ne soient pas obligés de s'agenouiller sur un sol mouillé par temps mauvais.
Du reste, prier épisodiquement sur un espace ouvert ne le transforme pas en une mosquée. Autrement, la terre entière devrait être revendiquée par les Musulmans comme mosquée, en se fondant sur un Hadith qui met dans



la bouche du Prophète cette parole : « La terre entière m'a été donnée comme mosquée » (Boukhârî, Kitâb Al-Salât).

4. Sans sous-estimer l'œuvre des Omeyyades et de leurs successeurs sur le Mont du Temple, il serait injuste d'oublier **Hérode**, ce roi juif de l'époque du Christ qui a réalisé l'entreprise colossale de transformation de la montagne du Temple en une vaste esplanade, entourée d'une muraille faite de pierres cyclopéennes, toujours visibles du côté du Mur Occidental et par endroits sur le Mur Est. L'Esplanade lui est due, ainsi qu'à tous les ouvriers qui y ont pris part. Ce travail a exigé selon l'historien juif Josèphe plus de dix milles ouvriers conduits par un millier de prêtres, et a duré dix ans. Au plan de l'histoire, tous les noms donnés à ce site qui ne tiennent pas compte de cet élément historique sont dérisoires.

Cette Esplanade devrait s'appeler Esplanade d'Hérode et non Haram ou Aqsa.

Le § 13 dit qu'il incombe à Israël « *de respecter l'intégrité, l'authenticité et le patrimoine culturel de la mosquée al-Aqsa/al-Haram al-Sharif, comme reflété dans le statu-quo historique, en tant que lieu de culte sacré pour les Musulmans et partie intégrante du patrimoine mondial* ».

D'une part, jamais le statu-quo « *historique* » n'a ratifié l'idée que l'Esplanade serait un « *lieu de culte* » musulman dénué de tout lien avec les Juifs. D'autre part, peut-on parler d'authenticité en ignorant délibérément cet élément si important de l'histoire, à savoir que l'Esplanade appelée *Al-Aqsa/Al-Haram Al-Sharif* est l'œuvre du roi juif Hérode ?

Le « patrimoine mondial » lui-même peut-il ignorer ceux qui ont mis en marche les grandes religions monothéistes ?

Comment oublier la lutte acharnée des Juifs sur le site du Mont du Temple contre des envahisseurs païens ? Sans cette lutte, il n'y aurait eu ni Jésus ni Mahomet, ni christianisme ni islam.

Nier l'origine juive du Mont du Temple revient aussi à nier tous les écrits du Nouveau Testament.

Voici pour achever ce plaidoyer un passage de l'historien arabe Tabari (838-923) dans sa Chronique des Prophètes et des Rois, à propos de cette œuvre grandiose, démolie par les Romains mais respectée et jadis honorée par l'islam, à juste titre :

« *Quand David fut près de mourir, le temple n'était pas terminé, et il chargea son fils de l'achever. Les soubassements en sont de pierre dure, parce que Salomon, après la mort de son père, força les Divs d'élever les soubassements de ce temple en pierre. Quand on y arrive aujourd'hui, on voit que les colonnes et les portes sont également de pierre, de même qu'à la mosquée de Damas. Seulement, les colonnes du temple de Jérusalem sont de vingt à trente coudées de hauteur et d'un seul morceau, de sorte qu'il n'y a aucun lien ni ciment, mais tous les côtés en sont bien unis, et le tout est très beau ; et c'est une preuve qu'une telle chose n'a pu être faite par des hommes. Il est dit dans le Coran : « Nous lui avons soumis tous les démons, architectes et plongeurs » (38,36) »⁴⁵.*

Cette œuvre est en fait celle d'Hérode, roi juif de l'époque du Christ. Le temple de Salomon fut en effet rasé par les Babyloniens en -586.

L'UNESCO, qui œuvre pour la culture, doit exiger des Palestiniens et des pays du groupe arabe qu'ils reconnaissent à ce roi juif et à ses ouvriers la propriété de leur ouvrage.

⁴⁵ Chronique de Tabari, trad. H. Zotenberg, I, 356.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

5. On notera aussi que selon un Hadith, Mahomet sur son lit de mort accusait Juifs et Chrétiens d'avoir établi leurs synagogues et leurs églises sur des sépultures : « *Qu'Allah maudisse les Juifs pour avoir transformé les tombes de leurs prophètes en mosquées (Masâjid)* »⁴⁶.

Cette accusation est erronée, mais peut-être se réfère-t-elle à quelque mausolée de saint, édifié on ne sait où, mais en tous les cas en dehors des habitations juives. Notons d'ailleurs que le mot Mausolée est d'origine arabe (*Muṣallay*), avec le sens d'oratoire, de lieu de prière.

L'inhumation à l'intérieur de lieux de prières est surtout répandue parmi les Chrétiens, dont les Eglises et Cathédrales accueillent de nombreuses sépultures.

Mais elle est également répandue parmi les Musulmans, qui ont une mosquée auprès du caveau des Patriarches à Hébron, près de la tombe de Rachel près de Bethléem, et surtout près de la tombe de Mahomet lui-même à Médine.

Mais que dire des tombes et des caveaux musulmans sur le Mont du Temple ? Peut-on encore nommer *Masjid* une zone devenue pour certains privilégiés telle la famille Al-Husâini, un cimetière ?

Rappelons que jamais l'espace du Mont du Temple n'a été un lieu de sépulture à l'époque juive. Il s'agissait là d'une marque de respect monothéiste. D'ailleurs les prêtres du Temple étaient inaptes au service dès qu'ils avaient touché ou approché un mort. Aucun roi d'Israël, aucun prophète ni aucun Patriarche, pas même les rois David ou Salomon, n'ont prétendu être enterrés sur le Mont du Temple ni même à proximité⁴⁷. Le prophète Ezéchiel (43,6-8) s'élevait au -VI^e s contre l'adossement des palais et des sépultures de certains rois aux murailles du Mont du Temple. Ceux qui ont contrevenu au respect de ce lieu sacré furent probablement deux rois idolâtres de Juda, Manassé et 'Uzzâ', qui furent tous les deux « enterrés dans le jardin de [leur] palais » (*IIR*, 21, 16/26), probablement adossé à l'Esplanade du Temple.

Or, non seulement un cimetière musulman est aujourd'hui adossé au Mur Est de l'Esplanade, mais certains dignitaires musulmans se sont crus autorisés à inhumer leurs morts sur le Mont du Temple, sans même se soucier des exhortations de leur propre Prophète, et sans doute en conformité avec des pratiques idolâtres de leurs ancêtres. Assurément, cette Esplanade devenue cimetière pour certains privilégiés ne peut pas s'appeler *Masjid*. Et il faudra un jour le débarrasser de ses sépultures, comme les Athéniens le firent jadis, en -540, sur l'île sacrée de Délos, eux qui n'étaient même pas monothéistes.

Et que dire aussi de toutes ces coupoles (*Qubbah*) dédiées à divers prophètes qui sont disséminées sur l'espace du Temple ? Si on pouvait les multiplier pour atteindre le nombre de 360, on aurait un équivalent du Temple de la Kaaba avec ses 360 idoles avant Mahomet.

6. Enfin, aux yeux des Palestiniens, la sacralité du site ne tient pas aux deux Temples juifs qui l'ont occupé, ni au sacrifice d'Abraham, ni à tous les prophètes qui l'ont fréquenté.

Le Coran prétend que les Juifs ont tué leurs prophètes, une accusation qui n'est pas confirmée par la tradition juive mais qui figure dans l'Evangile (Lc 11,50-51 ; Mt 23,35) à propos de Zacharie fils de Yéhoyada' (non pas le prophète post-exilique Zacharie fils de 'Iddô, mais un prêtre qui s'est cru inspiré pour réclamer la fidélité à Dieu (IIChr 24,20-22)).

Les Palestiniens, qui ne veulent se rappeler que du voyage nocturne de Mahomet avec son escale à Jérusalem, ne sont-ils pas en train de tuer tous les prophètes cités dans le Coran, en oubliant volontairement

⁴⁶ Al-Bukhârî, Salât, *Bâb Hal Tunbash* ('8). Voir Encyclopédie de l'Islam, art. Masâjid, VI, « mosquées funéraires », pp. 636-638.

⁴⁷ Al-Maqdisî rapporte dans son ouvrage *Fadâ'il Bayt Al-Maqdis* (§79, p. 284-7) que 500 prophètes sont enterrés à Bayt Al-Maqdis, soit autant qu'à Damas et en Jordanie. Bayt Al-Maqdis est la ville de Jérusalem et non son Temple.



leur origine et leur présence de toute une vie en Terre Sainte ? Certes, ce voyage tient dans la foi musulmane une place importante. Mais ce simple passage d'un instant suffirait-il à totalement islamiser ce lieu, et à faire oublier tous les prophètes juifs antérieurs, y compris Abraham ?

Rappelons à titre de comparaison que Moïse, le fondateur de la religion juive, a aussi fait un passage à Médine⁴⁸. C'est dans ses environs qu'il a vu le buisson ardent, appelé par le Coran *Sidrat al-Muntahay* ou « le Lotus de la fin (du monde) ». Est-ce un élément suffisant pour que les Juifs revendiquent la ville de Médine et ses environs ? D'autant que de surcroît, la ville fut habitée par plusieurs tribus juives à l'époque de Mahomet ? Ce lieu, un instant sacré, ne le devient pas pour toujours et ne peut en tous cas servir d'alibi à une guerre de religion.

En fin de compte, Jérusalem et son Esplanade seraient-elles sacrées aux yeux des Musulmans uniquement parce qu'elles le sont pour les Juifs ?⁴⁹.

7. Les Palestiniens chercheront longtemps encore à localiser le *Masjid Al-Aqsa*, qu'ils situent une fois sur le Rocher, une autre fois dans la mosquée méridionale, et une autre fois encore sur tout le Mont du Temple. La vérité est que le *Masjid Al-Aqsa* ou Mosquée de l'Extrême est la mosquée céleste qui correspond au Temple terrestre de Jérusalem⁵⁰. *Al-Masjid Al-Aqsa* du Coran n'est certainement pas le Mont du Temple.

Alors que Jérusalem était célébrée par les Juifs comme étant au centre de la terre⁵¹, comment pouvait-elle aussi être « *Aqsa* », c'est-à-dire à l'extrémité de la terre ?

Peut-être faudra-t-il un jour que les activistes islamistes palestiniens réfléchissent à leurs traditions et qu'ils cessent de les instrumentaliser pour semer la discorde entre les différents habitants de Jérusalem.

ı L'inanité et l'immoralité du négationnisme palestinien

Le négationnisme est enseigné dans les écoles palestiniennes en Cisjordanie et à Gaza, et développé dans la presse et les organes de propagande du Fatah et du Hamas⁵². S'y joignent aussi des pseudo-universitaires.

⁴⁸ **Moïse et Médine** : voir note annexe 6.

⁴⁹ **Le Mont du Temple n'est Haram (sacré) pour les Musulmans que parce qu'il est le premier lieu sacré des Juifs.**

* Il n'est pas Harâm ou « Sanctuaire » depuis que la mosquée al-Aqsa s'y trouve et à cause d'elle. Il est Harâm 1700 ans avant que cette mosquée n'y ait été construite, parce qu'Abraham y a fait le sacrifice de son fils (peu importe son nom, Isaac ou Ismaël), et parce qu'il a abrité les deux temples juifs successifs appelée Miqdash ou « Sanctuaire » (Ex 25,8 ; Ez 41,1, etc.). Le Mont du Temple avait alors pour nom Har ha-Qodesh ou « Montagne de la Sainteté » (Jer 31,23). Le mot Harâm traduit les mots hébreux Miqdâsh et Qodesh en arabe.

* Il n'est pas non plus Harâm parce que Mahomet y aurait fait escale lors de son ascension céleste : cette Ascension est en effet une légende postérieure à la disparition du prophète, comme on peut le lire dans une étude à paraître prochainement.

* Enfin, n'est-il pas vrai que ce prophète ait troqué la sainteté de ce lieu contre celle de la Mecque, dès lors qu'il a ordonné de tourner ses prières vers la Kaaba ? Quelle sainteté, quel lien avec le ciel, a encore ce lieu si les Palestiniens eux-mêmes lui tournent le dos dans leurs prières ? Quelle sainteté le Masjid Al-Aqsa/Bayt Al-Maqdis/Dôme du Rocher a encore pour les Musulmans, si dans leurs prières, les Musulmans palestiniens se sont mis au bout méridional de l'Esplanade, de sorte que leur prière ne rencontre pas le Dôme du Rocher, Qibla des Juifs ?

⁵⁰ Voir l'étude en annexe.

⁵¹ Cette croyance est reprise par les auteurs arabes, tel Al-Maqdisî (Fadâ'il Bayt Al-Maqdis, §92, p. 326-330), raison pour laquelle d'ailleurs l'Ascension a eu lieu ici.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

Ce négationnisme est mortifère. Quand on interroge de jeunes collégiens palestiniens sur leur sentiment à l'égard des Juifs et d'Israël, ils déclarent que ces derniers ont volé leur terre. C'est ainsi que certains s'arment de couteaux, vont attaquer des citoyens israéliens ou des soldats, et finissent par être abattus ou enfermés dans des geôles israéliennes.

Le négationnisme palestinien ne vise pas à justifier les droits des Palestiniens sur le Mont du Temple. Leur présence ancienne et leur respect pour ce site sont suffisants pour justifier de leurs droits. En réalité, leur négationnisme exprime leur antisémitisme, et leur volonté d'exclure les Juifs du Mont du Temple et de ses environs, sinon davantage encore.

En 1967, le général Moshé Dayan avait confié au Waqf la gestion du Mont du Temple, avec notamment les règles suivantes : les Juifs peuvent visiter l'Esplanade mais pas y prier (cela en accord avec l'avis des autorités rabbiniques officielles), la police israélienne est chargée de la sécurité sur l'ensemble des lieux, la souveraineté et la loi israéliennes s'appliquent sur l'Esplanade comme sur l'ensemble de la ville réunifiée, et enfin l'accès pour les Juifs et les touristes se fera par la Porte des Maghrébins⁵³.

Aujourd'hui, on voit des Juifs visitant le Mont du Temple surveillés par des agents du Waqf particulièrement sévères, veillant à ce que leurs lèvres ou leur attitude n'exprime aucune prière. Un observateur extérieur trouverait cette censure tout à fait méprisable. Mais comment concilier cette censure avec un certain nombre de paroles sensées du Coran :

N'est-ce pas le Coran qui disait à l'adresse des Juifs (et des Chrétiens) : « *Discutez-vous avec nous au sujet d'Allah, alors qu'Il est notre Seigneur et le vôtre ?* » (2,139). Que penserait donc Allah de cette intolérance, qui le prive des prières d'une partie de ses croyants ?

Le même Coran disait aussi à propos des Muhâjirûn qui avaient quitté la Mecque avec Mahomet en l'an 622 pour se réfugier à Yathrib (Médine) : « *Ceux qui ont été injustement chassés de leurs foyers, uniquement pour avoir dit : Notre Seigneur est le Dieu unique. Si Dieu n'eût repoussé une partie des hommes par les autres, les monastères, les églises, les synagogues, et les oratoires des Musulmans, où le nom de Dieu est invoqué sans cesse, auraient été détruits. Dieu assistera celui qui l'assiste dans sa lutte contre les impies. Dieu est fort et puissant. Il assistera ceux qui, mis en possession de ce pays, observent exactement la prière, font l'aumône, commandent le bien et interdisent le mal. C'est à Dieu qu'appartient la dernière issue de toute chose* » (Cor XXII,41-42).

Ces Muhâjirûn étaient dans le même cas que les Juifs exilés de leur terre pour avoir résisté aux anciens empires idolâtres de l'Antiquité. Que serait le monde aujourd'hui sans ces Juifs qui ont combattu pour que la flamme monothéiste subsiste ? L'Occident adorerait encore ses anciennes et multiples divinités corrompues, tandis que les Arabes en seraient à adorer leurs 360 idoles masculines et féminines à la Mecque.

L'UNESCO ne peut pas devenir un terrain de jeu pour les activistes négationnistes palestiniens. Il est déjà scandaleux que l'Autorité Palestinienne et le Hamas dispensent cet enseignement délétère à tous les enfants palestiniens dans les écoles. Les activistes palestiniens recherchent maintenant une bénédiction morale à cet enseignement méprisable auprès de l'UNESCO. Cet organisme qui prône la culture ne doit pas devenir un organisme d'inculture et de haine.

⁵² Voir Manuels scolaires de l'Autorité Palestinienne, novembre 1999, Rapport du Center for Monitoring The Impact of Peace ; voir aussi : Les enfants palestiniens à l'école de la haine, un dossier de l'Arche, réalisé avec le Bnai Brith France (L'Arche, n° 515, janvier 2001).

⁵³ Voir « Le Mont du Temple : le statu quo en question » par Nadav Shragai, le 11.13.14 dans le site : jcpa-lecape.org.



Le Mont du Temple est un lieu exceptionnel pour faire rencontrer dans la paix les deux religions, l'islam et le judaïsme, qui se réclament d'un monothéisme identique, selon le verset du Coran précédemment cité. Faut-il laisser des esprits tordus, de quelque origine qu'ils soient, juifs ou musulmans, gâcher cette chance unique ?

L'UNESCO devrait défendre la paix et non la discorde. Le Mont du Temple doit rester ouvert aux monothéistes qui se réclament d'Abraham et du Dieu unique. Il n'est pas un champ de bataille entre les descendants d'Abraham. Le Coran et de la Bible sont d'accord sur ce point⁵⁴.

- Les « environs » du Mont du Temple

Le Mur Occidental (Kotel en hébreu) et la place attenante, lieux de prières pour les Juifs, sont appelés dans le texte de la Résolution « Mur Al-Bouraq » et « Place Al-Bouraq ». C'est à travers cette dénomination qui n'a rien d'innocent que les Palestiniens revendiquent un droit de préemption pour les intégrer au Mont du Temple, transformé en mosquée (Masjid Al-Aqsa).

a. Les origines juives du Mont du Temple, de ses murailles, de ses locaux souterrains et de son pavage⁵⁵

L'œuvre d'Hérode sur le Mont du Temple a consisté à transformer une montagne en Esplanade, à l'entourer d'une muraille constituée de pierres énormes, à y construire un temple monumental, à le cerner de galeries disposées le long de sa muraille sur les quatre côtés. La galerie méridionale était la plus impressionnante et comportait des locaux souterrains encore visibles et en service.

Cette œuvre est attestée par les sources rabbiniques juives des premiers siècles de l'E.C., par l'Évangile, par des sources latines, et surtout par Josèphe Flavius, un historien juif d'origine sacerdotale qui a assisté à la destruction du Temple et de ses annexes et était très informé de l'histoire juive et de l'organisation du Temple.

Une description de la ville et de son Temple lors de la guerre de destruction opérée par les Romains figure non seulement dans les ouvrages de Josèphe (Antiquités Juives et La Guerre des Juifs), mais également chez certains historiens romains, dont Tacite (58-120) et Dion Cassius (155-235).

Les vestiges de l'œuvre d'Hérode sont reconnaissables par l'utilisation de pierres cyclopéennes. Ces pierres sont encore visibles dans la muraille qui cerne le Mont du Temple.

⁵⁴ Le Coran dit : « Invoquez Allah ou invoquez A-Rahmân : quel que soit le nom par lequel vous l'appellez, Il a les plus beaux noms » (Coran 17,110).

Allah est le dieu de justice, et A-Rahmân le Dieu de miséricorde. Cette distinction est d'origine rabbinique : Elohim est le dieu de la justice, et Adonai est le dieu de la miséricorde. Dieu possède deux trônes, un de justice et un de miséricorde. On doit noter que le mot arabe Rahmân est d'origine hébraïque ou araméenne (Arthur Jeffery, *The Foreign Vocabulary of the Qur'an*, Baroda 1938, p. 140-142).

Dans la Bible, le Temple de Salomon est ouvert aux étrangers monothéistes et à leurs prières. Salomon dit dans sa prière prononcée lors de l'inauguration de son Temple, s'adressant à Dieu : « Toi, tu entendras depuis le ciel... l'étranger aussi qui ne soit pas de ton peuple d'Israël, et qui viendra d'un pays lointain pour honorer ton Nom » (IR 8,39-41).

Aujourd'hui, ces lieux devraient être ouverts à tout le monde. Dieu refuserait-il d'accueillir ceux qu'il a créés ?
⁵⁵ **L'œuvre d'Hérode sur le Mont du Temple** : voir note annexe 7.



Même en l'absence d'un examen archéologique sérieux de l'ensemble du site, on peut noter la présence de vestiges importants qui ont survécu à toutes les destructions. Il s'agit de parties encore visibles de l'enceinte, de divers bâtiments souterrains adossés au mur méridional et à l'angle sud-ouest qui faisaient partie de la Stoa monumentale décrite par Josèphe, de la plate-forme sur laquelle se trouve le Dôme du Rocher, du pavage d'une partie importante du Mont du Temple, et des 37 citernes souterraines éparpillées sur toute l'aire du site. Cette œuvre a été réalisée pendant une dizaine d'années par dix milles ouvriers dirigés par un millier de prêtres, selon Flavius Josèphe, grâce aux dons envoyés par les Juifs de toute la Diaspora.

La Résolution soumise par les Palestino-Jordaniens à l'UNESCO ignore délibérément les origines juives du Mont du Temple, l'attachement pérenne des Juifs à cet espace, et toute l'histoire juive en Terre Sainte. Ce n'est rien d'autre que du négationnisme.

Les Juifs occupent aujourd'hui une portion minimale du Mur Occidental, soit 57 m sur les 421 m qu'il mesure, ou sur le 1,5 km de longueur totale des quatre murs de l'Esplanade. La Résolution conteste cette présence juive en endossant la légende de la descente de l'âne *Bouraq* dans un local transformé artificiellement en mosquée, situé juste de l'autre côté du Mur de prières des Juifs⁵⁶.

La partie restreinte du Mur Occidental qui sert de lieu de prières pour les Juifs n'est pourtant d'aucune utilité pour le culte musulman. Son islamisation et sa revendication par les Palestiniens relèvent de l'indécence.

β. Les incohérences de la tradition de l'âne Bouraq et de sa mosquée

Les Palestiniens soutiennent aujourd'hui que cette seule partie du Mur Occidental de 57 m utilisée par les Juifs est sacrée pour eux, parce que l'âne volant *Bouraq* qui, selon la légende, a transporté Mahomet de la Mecque à Jérusalem, aurait été attaché à un anneau de 10 cm placé de l'autre côté du Mur dans une salle de taille modeste, pendant que Mahomet priait dans la Mosquée *d'Al-Aqsa*, identifiée dans toutes les sources anciennes avec *Bayt Al-Maqdis*, nom de l'ancien Temple juif.

Cette thèse est bien étonnante, et toutes les inventions imaginées pour la renforcer ne suffisent pas à la rendre crédible.

L'âne volant est cité sous son nom *Bouraq* dans les Hadiths qui racontent l'Ascension céleste de Mahomet, mais jamais son nom n'apparaît dans le Coran. Mahomet avait-il connaissance de cet âne ? Si c'était le cas, pourquoi ne l'a-t-il jamais signalé dans le Coran ? *Bouraq*, qui a porté le Prophète aussi loin dans le ciel, n'y aurait-il pas mérité sa place ?

On doit noter que le Coran ne parle pas explicitement de ce voyage nocturne. Un seul verset est cité (Coran 17,1) qui parle d'un voyage entre deux mosquées. La seconde qui est appelée *Mosquée d'Al-Aqsa* a été identifiée par la tradition musulmane avec le Temple juif du Mont du Temple. Mais le verset ignore la partie la plus importante du voyage, le voyage céleste à partir de Jérusalem. Plus loin, le Coran rapporte les défis que lançaient à Mahomet ses opposants et notamment celui de monter au ciel pour rapporter son message (comme Moïse le fit jadis) (Coran 17,95). Cela ne signifie-t-il pas clairement que le premier verset de ce chapitre ne parle pas du tout d'un voyage céleste de Mahomet ?

⁵⁶ **Quelques repères d'histoire du Mur Occidental** : voir note annexe 8.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

L'âne *Bouraq* serait selon la tradition musulmane l'âne des prophètes. Cette notion n'existe en réalité dans la Bible que pour Balaam, un prophète non Juif. La Bible a rejeté l'idée de cet âne divin pour tous les prophètes juifs.

A côté de tout cela, on peut s'étonner qu'à l'ère d'avancées technologiques majeures, l'on prétende encore aujourd'hui que les êtres célestes empruntent pour se déplacer des bêtes imaginaires ; le choix du griffon en forme d'âne, animal qui ne se distingue ni par son aspect ni par son intelligence, peut surprendre aussi. D'autant qu'en islam, toute représentation humaine ou animale est interdite – pour éviter tout risque d'idolâtrie.

La légende de Bouraq et sa localisation à l'endroit précis où, de l'autre côté du Mur, les Juifs prient depuis que Saladin a repris Jérusalem aux Croisés souffrent de multiples incohérences⁵⁷. Le choix du lieu d'attache de Bouraq est une invention récente, datant du XIV^e s. Sans aucun doute, la malveillance en est la source.

Il est difficile de croire que le local attribué à *Bouraq*, qui n'apparaît pas dans les textes avant que l'auteur musulman de Jérusalem du XIV^e Ibn Furkah ne le signale, ait été imaginé par piété.

Et on s'interroge : pourquoi une mosquée a-t-elle été dédiée à l'âne *Bouraq*, alors que l'ange Gabriel lui-même, maître de cet âne céleste, n'a pas eu les mêmes honneurs ?

En réalité l'intention malveillante nous semble des plus probables. Elle aurait été motivée par un afflux de visiteurs et de résidents juifs après la reconquête de Jérusalem par Saladin en 1187.

Plusieurs persécutions dans les pays d'Occident ont favorisé l'arrivée de Juifs à Jérusalem. Les premières furent les persécutions almohades qui débutèrent en 1147, et qui envoyèrent en Orient, et parfois à Jérusalem, des réfugiés juifs et musulmans. C'est à cette époque précisément, en 1193, qu'est fondé le Quartier des Maghrébins (musulmans). Puis, dans les années 1209-1211, 300 Juifs arrivent de France à Jérusalem, alors que les expulsions répétées des Juifs de France se succédaient depuis 1182. Puis Le rabbin appelé Nahmanide arrive à Jérusalem en 1267, à la suite d'une disputation qui lui a été imposée à Barcelone en 1263. Il tente de restaurer une communauté juive dans la ville : une synagogue portant son nom se trouve toujours dans le quartier juif. Certains émigrés ne trouvent pas de quoi subsister et partent s'installer à Acre ('Akko). C'est le cas entre autres du grand rabbin Yéhîel de Paris qui monta en Terre Sainte et s'installa à Acre, à la suite d'une disputation qui lui fut imposée en 1240. Il y a donc une émigration juive de qualité depuis l'Occident musulman et chrétien, au XII^e et au XIII^e s., vers la Terre Sainte et vers Jérusalem.

Il n'est pas étonnant qu'au XIII^e s, les Musulmans de Jérusalem se soient inquiétés de la valeur de leurs titres de propriété exclusive sur le Mont du Temple. Ils voyaient les Juifs, qui avaient fui de graves persécutions dans les pays chrétiens et musulmans d'Occident, prier avec une grande ferveur devant le Mur Occidental. Ces Juifs étaient soit établis à Jérusalem, soit de simples pèlerins. Ils pensaient être écoutés par Dieu présent derrière le Mur, selon une image du Cantique des Cantiques : « *Le voici, Il est debout derrière notre Muraille. Il inspecte depuis les fenêtres, et Il observe depuis les meurtrières* » (2,9).

Et soudainement, au XIV^e s, on voit apparaître cette légende de l'âne *Bouraq* qui prend de la vigueur, avec des travaux d'aménagement réalisés par les Mamelouks entre 1307 et 1336 dans un local ancien situé

⁵⁷ Voir : **Les incohérences de la tradition de Bouraq et de sa mosquée** : voir note annexe 9.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

de l'autre côté du Mur Occidental et la mise en place d'un anneau attaché à celui des quatre murs derrière lequel les Juifs viennent prier !

Ce local avait jadis une porte qui donnait sur la Place du Kotel et se trouvait sous la Porte des Maghrébins de l'enceinte de l'Esplanade. Cette porte, appelée *Porte de Barclay* du nom de son découvreur, est obstruée depuis un temps indéterminé, peut-être depuis l'époque omeyyade.

Le local a deux parois faites de pierres hérodiennes et un plafond en voûte fait aussi de grosses pierres hérodiennes. Sur un troisième mur, on voit la porte obstruée par une construction de pierres beaucoup plus petites mal dégrossies, en-dessous d'une énorme pierre servant de linteau, avec une courbure supérieure épousant la forme de la voûte du local. Quant au quatrième mur, il est recouvert de plâtre, signe que ce local a été isolé d'un local beaucoup plus important se trouvant au-delà de ce mur.

Cette supposée mosquée servait apparemment de hall d'entrée depuis la place du Kotel vers les locaux souterrains de la Stoa, et peut-être même directement vers l'Esplanade, depuis l'époque d'Hérode.

La porte de Barclay est l'une des quatre portes du Mur Occidental signalée par l'historien juif Josèphe. Il ne s'agit donc en aucune manière d'un local pour des ânes. Du reste, à l'époque d'Hérode, les Juifs n'avaient plus de prophètes depuis cinq siècles. S'il n'y avait pas de prophètes au Mont du Temple, nul n'était besoin de se soucier de leurs ânes.

Assurément, l'histoire de cette mosquée d'Al-Bouraq n'aura été inspirée que par la malveillance. La plaisanterie a consisté à mettre un âne devant les Juifs en prières.

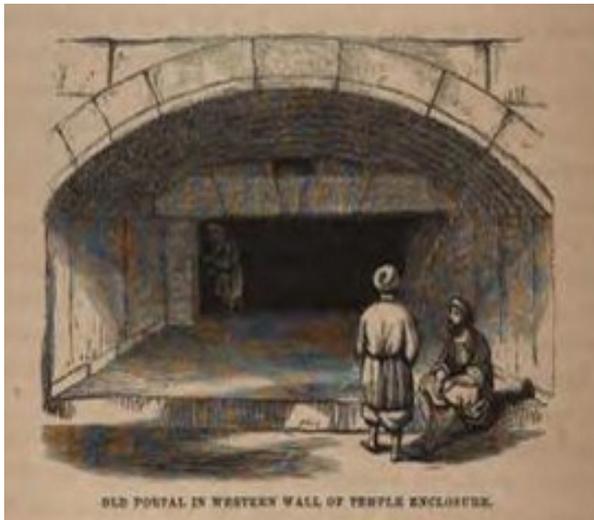
Cette prétendue mosquée a-t-elle jamais été utilisée pour des prières ? Elle n'est ouverte actuellement que pour les visites le vendredi. On peut y remarquer que les tapis de prière sont orientés vers l'anneau accroché sur le Mur Occidental. Or, les Musulmans de Jérusalem orientent leurs prières vers le sud. Priaient-on *Bouraq* dans cette mosquée ? Nous ne pouvons l'imaginer, ce serait de l'idolâtrie. Par contre, la disposition des tapis face au Mur Occidental signifie clairement que l'on priaient contre les Juifs.

Après 1967, un archéologue israélien (Pr Binyamin Mazar) avait voulu retrouver la Porte de Barclay sous la Rampe de la Porte des Maghrébins. Israël l'en a dissuadé, parce que cette porte aurait permis de découvrir l'entrée obstruée de la prétendue mosquée *Bouraq*, et aurait mis en lumière la supercherie.⁵⁸

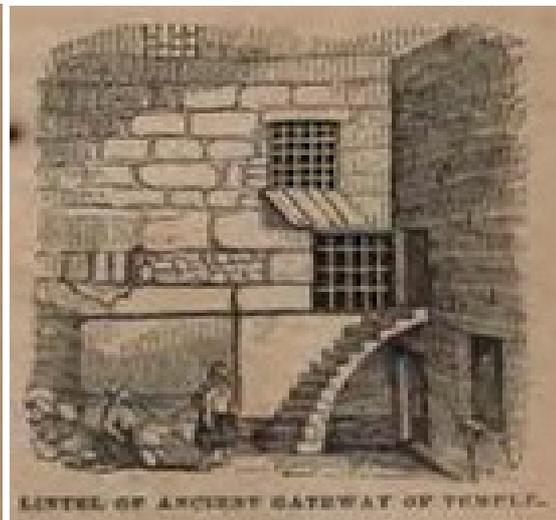
⁵⁸ Nadav Shragai, The Gate of the Jews, Haaretz, 08.02.2007.



Mosquée A Bouraq- Photo Dr. Abdullah Marouf



OLD PORTAL IN WESTERN WALL OF TEMPLE ENCLOSURE.



LEVEL OF ANCIENT GATEWAY OF TEMPLE. 59

γ. Bouraq devient une arme contre le culte juif devant le Mur Occidental

Les activistes Palestiniens ont étendu la prétendue sacralité des quelques mètres du mur ouest de la cave devenue mosquée Bouraq, à l'intégralité de la muraille de 57 m qui, de l'autre côté, sert de lieu de prière aux Juifs.

Mais, ils ne s'arrêtent pas là.

Ils ont aussi étendu le domaine de l'âne volant Bouraq à toute la place qui sert aujourd'hui de lieu de prière aux Juifs, devant le Mur Occidental. Ils l'ont baptisée « Place d'Al-Bouraq ».

Cette place n'existe que depuis les années 1980.

⁵⁹ Deux images dessinées par Barclay du local de ladite Mosquée de Bouraq, et de la Porte obstruée qui porte son nom. Cette dernière se trouvait sous l'escalier raide qui permettait d'accéder à la porte des Maghrébins de l'enceinte de l'Esplanade (J.T. Barclay, *The City of the Great King, or Jerusalem as it was, as it is*, Philadelphia 1858, p. 589-490.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

Auparavant, les Juifs priaient dans un espace de 4 mètres de largeur. L'élargissement, fait en partie aux dépens d'un ancien « Quartier des Maghrébins » (musulmans), a commencé immédiatement après la reconquête de la ville en 1967, parce que les Juifs, privés de ce lieu pendant 19 ans, furent nombreux⁶⁰ à vouloir venir y prier.

Ce quartier a donc été racheté par Israël à ses occupants musulmans à partir de 1967 ; des maisons juives voisines ont également été détruites pour donner de l'espace à ce lieu.

Aujourd'hui, les Palestiniens auraient pu appeler cette place « Place des Maghrébins », en souvenir de cet ancien quartier musulman. Non, ils ont décidé de l'appeler « Place d'Al-Bouraq ».

L'intention est clairement hostile. Il s'agit dans un premier temps d'insinuer que les Juifs sont en train de profaner un lieu saint de l'islam, un lieu près duquel le Prophète serait passé un instant. Mais l'intention serait plus perverse encore.

On signalera que plusieurs auteurs romains avaient prétendu que les Juifs adoraient un âne. Ceux qui ont placé l'âne devant les Juifs en prière depuis le XIV^e s sont probablement les descendants de ceux qui ont intoxiqué les auteurs romains avec cette fable nauséabonde.

Cette volonté d'étendre l'espace sacré autour de la Mosquée d'Al-Aqsa, d'abord à toute l'Esplanade du Mont du Temple, puis à l'espace extérieur, mais uniquement à cette partie qui sert de lieu de prière aux Juifs, relève d'un plan à deux volets dont les intentions sont claires : il s'agit en premier lieu d'éloigner les Juifs de leur premier espace sacré (le Mont du Temple) et même de ses alentours, et en second lieu de transformer le conflit territorial israélo-palestinien en un conflit religieux dans lequel les Palestiniens aimeraient engager tout le monde musulman.

La prise à partie et l'implication des organismes internationaux tels l'UNESCO ou l'ONU sont des éléments nécessaires pour donner d'avance bonne conscience à ce projet de déflagration.

Si l'on suivait les Palestiniens dans leur funeste projet, ils pourraient clamer plus tard que Jérusalem est une ville sainte de l'islam, interdite comme la Mecque aux non Musulmans. Ils argueraient de son nom *Al-Quds* ou « la Sainteté », - dont l'origine est en réalité juive et biblique : *'Ir ha-Qodesh* ou « Ville de la Sainteté » (Es 48,2 ; 52,1), - ou d'un autre nom qui lui était donné dans les anciens textes, *Bayt Al-Maqdis*.

Les membres de l'UNESCO devraient se garder de telles manipulations qui sont préludes à la guerre. L'UNESCO ne doit pas s'écarter de ses objectifs affichés, qui sont d'ordre culturel et pacifiques.

On rappellera pour mémoire que déjà la Résolution présentée par six pays arabes et votée le 21 octobre 2015, avait tenté de définir le Mur des Lamentations comme partie intégrante de l'Esplanade des Mosquées, considérée naturellement par ce texte comme un lieu sacré exclusivement musulman. C'est seulement sous la pression des USA que le paragraphe incriminé fut retiré. Ce texte avait finalement obtenu 26 voix en sa faveur, 6 contre et 25 abstentions.

La présente Résolution n'a pas du tout renoncé aux objectifs premiers de la précédente, puisqu'elle tend à islamiser le Mont du Temple autant que le Mur occidental (*Kotel*) et ses environs, de manière à remettre en cause toute présence juive en ces lieux.

δ. La Rampe des Maghrébins

Après avoir étendu l'espace de la Mosquée *d'Al-Aqsa* à l'espace du Mont du Temple, puis aux 57 m du Mur Occidental, puis à la Place attenante, la Résolution en vient à une rampe d'accès accessoire au Mont du

⁶⁰ Le Quartier des Maghrébins : voir note annexe 10.



Temple, que les Musulmans n'ont plus aucune raison d'emprunter depuis la disparition du Quartier des Maghrébins. Une rampe en bois provisoire a remplacé l'ancienne rampe en dur endommagée par des intempéries ou par un petit tremblement de terre en 2004. La Résolution affirme de manière péremptoire que « *la Rampe des Maghrébins fait partie intégrante de la mosquée al-Aqsa/al-Haram A-Sharif et est indissociable de celle-ci* » (§18).

La Rampe qui donne accès à l'Esplanade serait donc une partie de la « mosquée » ? On n'a pourtant jamais vu aucun Musulman prier sur cette Rampe.

Pour mémoire, depuis 1967 cette Rampe a servi d'accès aux visites des touristes non Musulmans ; elle se situe en dehors de la muraille qui entoure le Mont du Temple.

En **juin 2011**, alors qu'Israël, les Américains et les Jordaniens s'étaient mis d'accord sur la reconstruction par Israël de la rampe menant à la Porte des Maghrébins, les Jordaniens présentent une demande de censure des excavations et de la rénovation de cette même rampe. Cette demande est co-signée par l'Egypte, l'Iraq et le Bahreïn. Elle est approuvée unanimement par 21 pays. La demande formulée par 4 pays (Australie, Suisse, Brésil et Mexique) d'atténuer certaines formules dures à l'égard d'Israël est rejetée, tandis que la parole est refusée à l'ambassadeur d'Israël par l'ambassadeur égyptien. Après quoi le Comité pour l'Héritage mondial demande à Israël d'accepter la visite d'une mission de l'UNESCO.

Condamné sans droit de réponse, Israël n'a d'autre choix que de la refuser⁶¹.

On en est depuis au statu quo. La passerelle en bois est elle-même fermée et inutilisée, parce qu'elle a montré des signes de faiblesse.

Quel est donc l'intérêt du Waqf à revendiquer cette Rampe avec autant d'insistance, sinon qu'elle encadre à droite le Mur Occidental, lieu de prière des Juifs ?

A travers l'affirmation que la Rampe fait partie de la Mosquée et de l'Esplanade apparaît en filigrane la volonté du Waqf d'étendre sa domination hors les murs, à l'endroit précis qui sert de lieu de prière aux Juifs ; mais aussi, celle de contrôler l'accès des Juifs à l'Esplanade.

Assurément, les prières juives devant le Mur Occidental posent problème au Waqf. On l'imagine aisément derrière les jeunes Palestiniens qui, depuis le Mont du Temple, assaillent les fidèles juifs en contrebas à coups de grosses pierres. La police israélienne veille heureusement depuis le Mont du Temple pour éviter de telles attaques.

Tant d'opposition à toute présence juive sur le Mont du Temple et dans ses environs n'incite pas Israël à se presser de reconstruire cette rampe. Les touristes accèdent au Mont du Temple par d'autres portes où ils font la queue avec les Musulmans, dont certains sont gênés par cette promiscuité.

Cette volonté acharnée des activistes palestiniens d'étendre la zone qu'ils voudraient interdite aux Juifs n'est qu'un petit bout de leurs revendications. Leur espoir et leur but avoués sont de voir les Juifs quitter la Terre Sainte.

⁶¹ Ynetnews/articles/0,7340 : Unesco censures Israel over Mughrabi Bridge.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

Ce maximalisme qui exclut toute coexistence, a coûté à une grande partie du peuple palestinien de se trouver établi ailleurs.

Le Fatah qui enseigne le négationnisme dans ses écoles et qui s'active à le diffuser à travers des organismes internationaux prépare en réalité sa propre disparition. Cet enseignement est en effet celui du Hamas.



CONCLUSION

Si ce texte inspiré par l'intolérance religieuse devait être expurgé de ses tares, il se réduirait à néant.

Il ne suffira pas de lui apporter quelque retouche cosmétique : le texte entier est un non-sens. Il est indigne de l'UNESCO.

Il ne suffit pas aux pays qui l'ont voté, telle la France, de dire qu'ils y regrettent quelques « expressions malheureuses ». Rien dans ce texte négationniste n'est défendable. Ceux qui invoquent le statu quo du Mont du Temple pour justifier leur vote se réfugient derrière un faux argument : le statu quo n'a jamais signifié que le Mont du Temple était un espace sacré exclusivement musulman, ni que la partie restreinte du Mur Occidental qui sert de lieu de prière aux Juifs était un espace sacré musulman.

Le courage et l'honnêteté réclament des membres du Comité Exécutif qui ont voté ce texte de retirer d'ores et déjà leur vote, sans s'abriter derrière le comité qui sera chargé de l'examiner en Octobre 2016.

Tous les membres de l'UNESCO non membres du Comité Exécutif devraient exprimer leur désapprobation à la Direction de l'UNESCO. Il incombe en effet à l'UNESCO et à tous ses membres d'œuvrer pour la paix et la vérité. Qui peut croire que l'humanité puisse progresser avec des mensonges ?

Quant aux pays musulmans qui soutiennent instantanément toute entreprise anti-israélienne, sans aucune réflexion sur les attendus, les moyens et les conséquences à long terme, ils devraient prendre garde à ne pas cautionner les allégations mensongères et négationnistes d'activistes palestiniens qui prétendent défendre les mosquées de Jérusalem tout en s'abritant derrière Allah.

Al-Haqq ou « la Vérité » est le 52^o attribut d'Allah. Le Coran « appelle la malédiction d'Allah sur les menteurs » (Coran 3,61). Le « groupe arabe » de l'UNESCO appartient-il au camp de la Vérité ?

Préserver de la dérision et du mépris l'UNESCO et les autres instances internationales, établies après des guerres meurtrières entre diverses nations, devrait être un souci constant pour ceux qui ont la charge de représenter tous les peuples de la terre.

Doit-on s'attendre à ce que des pays mal inspirés demandent aux membres de l'UNESCO de voter une Résolution affirmant que la terre est plate, sous prétexte que quelque texte religieux fondamental l'aura affirmé, ou tout simplement pour ridiculiser cet organisme ?!



NOTES ANNEXES

1. Les bains rituels juifs, les baptêmes chrétiens et les ablutions musulmanes

- Le bain rituel musulman n'existe pas en tant que structure. Les Musulmans sont tenus de pratiquer des ablutions en diverses occasions, qui consistent selon les circonstances, soit en un lavage des pieds, des mains et de la tête (*Wudû'*), soit en un lavage de tout le corps par parties (*Ghusûl*) - avec le souci des origines arabiques de l'islam d'économiser l'eau.

- Les Chrétiens connaissent mieux la notion juive de bain rituel à travers Jean- Baptiste. Ce dernier prônait à l'époque de Jésus le pardon par le baptême, qu'il pratiquait sur ses adeptes par l'immersion totale dans le fleuve du Jourdain.

Dans la pratique chrétienne, le baptême se fait par immersion (jusqu'aux genoux ou de tout le corps) dans un bassin d'eau, ou par aspersion, ou par infusion. Il n'y a pas de règles particulières sur l'alimentation céleste du bassin comme c'est encore le cas dans la tradition juive.

- Dans la tradition juive, le bain rituel n'a pas un but de propreté mais celui de « pureté ».

Il se fait dans un *Miqvéh*, qui est une source d'eau vive (*Ma'yân*) ou un puits naturel (*Bôr*) (Lev 11,37). En pratique, le puits naturel est aménagé et devient un bassin construit, directement alimenté par de l'eau de pluie ou par une source d'eau naturelle. Le bain rituel implique une immersion totale du corps intégralement dénudé. Il est indiqué en de multiples circonstances, décrites dans la Bible.

Le bain rituel ne nettoie pas. On se nettoie avant de s'y tremper. Le but est du « purifier » le sujet par contact avec une eau venue directement du ciel. L'origine céleste de l'eau de pluie, ou celle, présumée paradisiaque, des grands fleuves (Gen 2,10), assure une « purification » toute symbolique.

On pourrait comparer les règles juives de purification aux règles de purification des prêtres égyptiens antiques, qui multipliaient leurs ablutions dans l'eau abondante du Nil.

Le culte du Temple de Jérusalem imposait aux prêtres des immersions quotidiennes avant, pendant et après le culte sacrificiel. Les fidèles n'accédaient au Mont du Temple qu'après avoir pris un bain rituel dans ses environs.

Les sacrifices réclamaient aussi de l'eau en abondance, pour le nettoyage des autels souillés par le sang des victimes et leur dépeçage.

D'importants travaux d'adduction d'eau avaient été faits dès les origines des deux Temples pour faire face aux besoins en eau. La Lettre d'Aristée, rédigée par un juif alexandrin vers -100, décrit les canalisations qui conduisaient l'eau jusqu'aux autels des sacrifices. Ces derniers étaient particulièrement nombreux aux périodes de fêtes. Cet auteur écrit : « L'approvisionnement en eau n'est pas parcimonieux, car à l'intérieur [du Mont du Temple] coule un courant d'eau naturel. Selon ce qu'on m'a dit, il y a sous le sol des citernes d'eau remarquables et indescriptibles, jusqu'à cinq stades autour du fondement de l'autel. Chacune d'elles est dotée de conduits innombrables, reliés les uns aux autres. Toutes [ces citernes] ont leurs parois et leur fond plaqués de plomb, lui-même recouvert d'un enduit épais de chaux, etc » (89-90).

On peut lire avec intérêt une étude de Steve Rudd, *The Jerusalem Water Aqueduct 12 km from the Solomon's Pool*, dans le site bible.ca/archeology in Jerusalem.

Le sous-sol du Mont du Temple contient encore de nombreuses « citernes », qui sont des fosses de tailles variables dans lesquelles l'eau était recueillie. 34 citernes ont été décrites dans les ouvrages de Charles Wilson, *Ordinance Survey of Jerusalem*, 1886, et de Charles Warren, *Recovery of Jerusalem*, 1871 (textes accessibles dans le site bible.ca/archeology of Jerusalem). Les mesures des 20 plus importantes citernes sont données plus loin dans cette publication, dues à Steve Rudd.

Robert William Hamilton (« *The structural history of the Aqsa mosque : A record of archaeological gleanings from the repairs of 1938-1942* », London 1949) a décrit un bain rituel en dessous de la mosquée *Al-Aqsa*, lorsqu'il lui



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

fut permis de faire des explorations sur le site à la suite du tremblement de terre meurtrier de 1927 qui toucha la mosquée et la ville de Jérusalem (voir l'article « Jérusalem : Un *Miqvéh*, bain rituel juif, a été découvert sous la mosquée *Al-Aqsa* », sur le site israel-flash.com).

Récemment encore (juillet 2015), une famille juive a découvert dans le sous-sol du salon de sa maison qu'elle était en train de restaurer dans le quartier '*Ein Kérem* à Jérusalem, un bain rituel dont l'accès large était recouvert par une dalle, et qui se remplissait d'eau en hiver, par infiltration des eaux de pluie (voir l'article « Une famille de Jérusalem trouve un bain rituel vieux de 2000 ans dans son salon », sur le site timesofisrael.com). Compte tenu d'autres découvertes locales et de l'intérêt exclusif des Juifs pour ce type de bains, on a daté ce bain de la période du Second Temple.

La préservation de rares bains rituels juifs à travers les âges, longtemps après la destruction de quartiers juifs, est due au fait qu'ils sont creusés profondément dans le sol avec un accès par escalier souvent préservé. Partout en Europe, des bains rituels juifs médiévaux ont été mis à jour, souvent uniques ou rares vestiges de quartiers juifs médiévaux (voir : Paul Salmona et Laurence Sigal, *L'archéologie du judaïsme en France et en Europe*, Paris 2011).

Les bains rituels découverts par les archéologues en Israël et à Jérusalem font l'objet de publications sérieuses. Voir notamment l'article *Miqvé* dans Wikipédia en hébreu, qui consacre un bon paragraphe à cette question avec des photos d'antiques bains rituels. Une thèse en hébreu consacrée à cette question est due à Roni Reich, *Miqwâ'ôt Tâhârâh Yêhûdiyyîm Bîmey ha-Bayit ha-Shênî u-bi-Teqûfat ha-Mishnâh vé-ha-Talmûd* [Les Bains rituels juifs à l'époque du Second Temple, et à l'époque de la Mishna et du Talmud], Université Hébraïque de Jérusalem 1990.

2. Le caveau des Patriarches (voir ce titre dans Wikipédia en français et en d'autres langues).

Abraham était père d'Isaac et d'Ismaël : il est naturel que ceux qui pensent descendre d'Ismaël vénèrent la sépulture présumée d'Abraham. Ce lieu devrait au contraire inciter les parties à se rappeler qu'ils ont un ancêtre commun, porteur de valeurs de paix et de bonté qu'ils devraient partager. Ce site contient aussi la sépulture des autres Patriarches, Isaac et Jacob et leurs épouses, qui sont un héritage du peuple d'Israël, les *Banou Isrâ'îl*.

Le tombeau des Patriarches se trouve certes en territoire palestinien, dans la ville de Hébron, ancienne capitale du roi David. Il est autant juif qu'arabo-musulman.

La sépulture d'Abraham n'est pas israélienne, parce qu'elle appartient à tous les Juifs, y compris non israéliens. Elle n'est pas non plus palestinienne, car Abraham a été l'ancêtre des Arabes par Ismaël, et l'ancêtre spirituel de tous les Musulmans. C'est donc une erreur de déclarer Abraham israélien ou palestinien.

La structure du monument édifié sur place indique une construction juive de type hérodien (Hérode le Grand). A l'époque byzantine, le lieu fut occupé par une basilique, qui devint une mosquée (Mosquée d'Abraham) après la conquête musulmane.

L'accès libre fut interdit aux Juifs depuis l'époque des Mamelouks, et le lieu ne leur fut ouvert qu'après la Guerre des Six Jours en 1967. Compte tenu du peu de respect montré par les Palestino-jordaniens des sites juifs pendant la période de 1948 à 1967, Israël considère légitime sa protection sur ce caveau.

3. Le Tombeau de Rachel

Ce lieu est un lieu sacré pour les Juifs, le troisième après le Mont du Temple et le Tombeau des Patriarches. Il l'est également pour les Chrétiens, mais il n'est pas sûr qu'il le soit pour les Musulmans. Il se trouve dans la région de Bethléem, en Cisjordanie, en territoire palestinien.

Un bâtiment important a été édifié sur le tombeau en 1841 par un mécène juif anglais, Sir Moses Montefiore. Sous domination palestinienne-jordanienne de 1948 à 1967, des aménagements islamisant le lieu ont été entrepris, alors que la visite en fut interdite aux Juifs. Depuis 1967, le lieu est ouvert aux Juifs et aux Musulmans. Cependant, les Juifs ne peuvent y accéder que sous la protection de l'armée israélienne, à cause de l'hostilité grandissante du voisinage palestinien. Israël a entrepris des travaux de sécurisation du site, qui fut encore plusieurs fois attaqué et saccagé par des Palestiniens.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

Les Palestiniens ont donné au site depuis les années 1990 le nom de *Mosquée Bilal bin Rabah*, du nom du premier Muezzin contemporain de Mahomet, - sans aucun lien historique entre ce personnage et le site. Apparemment, et à juste titre, ils n'ont aucune vénération pour le tombeau de Rachel.

(voir Tombeau de Rachel, en français et en hébreu, dans Wikipédia).

4. Les Hanîfs et Abraham

Le Coran conteste les origines juives d'Abraham : « *Abraham n'était ni juif ni chrétien, mais il était Hanîf musulman, et il n'était pas parmi les associationnistes* » (3,66).

Sur l'identité ethnique ou l'engagement religieux d'Abraham, le Coran a partiellement raison, encore que le mot *Hanîf* est à ce jour inexplicable, tout autant d'ailleurs que l'islam d'Abraham, qui est certainement différent de l'islam peu tolérant de Mahomet.

Que signifie le mot Hanîf ? Les Musulmans et les lexicographes arabes ne savent pas comment expliquer ce terme. Ce mot signifie en hébreu et en araméen hypocrite. Cela invite à considérer que ce mot est altéré, mal déchiffré dans l'écriture coufique. Nous pensons qu'il s'agirait plutôt de Hanîn ou « bon, miséricordieux ». Ce mot arabe serait la traduction du mot araméen *Réhîmâ'*, ou « ami, amant », compris à travers l'homonyme hébreu avec le sens de « miséricordieux ». L'amant de Dieu Abraham a probablement donné son nom à la ville de Râm-Allah (*Ramallah*), qui désignerait « l'Amant de Dieu », comme la ville de *Hébron* où est enterré Abraham peut désigner « le Compagnon (*Hâber* en hébreu) de Dieu », rendu en arabe par le nom de *Al-Khalîl* ou « l'Ami ». Abraham est qualifié d'amant de Dieu dans la Bible : *Abraham Ôhâbî* dans Esaïe 41,8. Cette expression devient dans des prières juives en araméen *Abraham Réhîmâ'*.

Hanîf ne donne pas l'origine ethnique d'Abraham, mais décrit son lien avec Dieu.

Dans la Bible, l'origine ethnique d'Abraham est hébraïque. Mais il est le père du juif Isaac et de l'arabe Ismaël. C'est toutefois en terre d'Israël et non en Arabie qu'il fut enterré, et son histoire est racontée dans la Bible bien avant qu'elle ne l'ait été dans le Coran.

5. Les noms « arabes » de Jérusalem

Dans les différents rapports sur la conquête de Jérusalem par Omar (Voir notamment Abû al-Ma'âlî Al-Maqdisî (m 493 h.), *Fadâ'il Bayt al-Maqdis*, Beyrouth 2002, pp. 51-71), le mot Jérusalem n'apparaît jamais.

La ville est appelée en général *Aelia*, lu *Îliyâ'* (au lieu d'*Ayilya* ?). Ce nom a été interprété diversement par les anciens auteurs arabes : certains l'ont expliqué à partir de l'hébreu et de l'arabe par « Demeure (AYL en arabe) de Yah (YHWH) » (Yâqût, *Mu'jam al-Buldân*, art. *Îliyâ'*), tandis que d'autres en ont fait un dérivé du nom d'Elie : « le Sanctuaire d'Elie » (Al-Maqdisî, *Al-Bad' wa-l-Ta'rîkh*, éd. Huart, IV, 87, l. 8).

La ville est aussi nommée *Bayt al-Maqdis* ou « Maison de la Sainteté », un raccourci de *Madînat Bayt al-Maqdis*, ou « Ville de la Maison Sainte », nom transcrit en arabe à partir du nom hébreu *Beyt ha-Miqdâsh* du Temple juif. Le pays est également appelé Filastîn (qu'il faut peut-être lire : Falistîn).

En réalité, le nom d'*Îliyâ'* renvoie à *Aelius* (Voir *Aelia Capitolina* dans Wikipédia), nom gentilice de la famille d'Hadrien, cet empereur romain qui en l'an 130 décida de faire de Jérusalem une ville romaine païenne dédiée à Jupiter Capitolin. Cette paganisation de Jérusalem déclencha la révolte de Bar-Cocheba qui se solda par un immense massacre des Juifs, et l'interdiction pour les survivants de résider à Jérusalem et dans toute la Judée. La persistance de ce nom honorant un païen, comme celui de Palestine, honorant aussi un ancien peuple païen occupant jadis la région de Gaza, jusqu'à la conquête arabe, serait due aux populations non juives, notamment chrétiennes, hostiles aux Juifs, qui dominèrent la Terre Sainte jusqu'à l'invasion arabe.

Rappelons que le nom de Palestine vient du nom d'un peuple originaire de la Crète, d'origine non sémitique probable, établi dans la région de Gaza au -XII^e s. Ce nom cité par Hérodote (*Palaistinè*, I,105 ; II,106 ; III,91 ; IV,39), fut donc appliqué à la Terre Sainte par les Grecs dès le -V^e s, sans doute après l'effacement des deux royaumes d'Israël



et de Juda. Ce nom remplaça à nouveau celui de Judaea (Judée) chez les Romains après la révolte de Bar-Cocheba en 135. La province romaine de Palestine comprenait alors trois provinces, la troisième ayant Pétra pour capitale.

Le nom de **Philistins** (en hébreu Pélishtîm) faisait probablement référence à la déesse **Pallas Athéna** ou « la jeune fille Athéna », qui fut peut-être à l'origine la déesse tutélaire des Philistins venus de la Crète. Pallas Athéna aura donné Palaestina, et il est possible que le nom hébreu Pélishtîm ait perdu en route un N avant la marque du pluriel -îm.

C'est seulement au X^e s que les auteurs arabes commencent à utiliser le nom *d'Al-Quds* (Al-Muqaddasî, en 375/985, l'emploie souvent, et Nâsit-i Khusraw, en 439/1047, constate qu'il était courant dans la population locale ; voir Encycl. Islam, art. Al-Kuds, V,322), qui correspond au nom biblique *'Îr ha-Qodesh* ou « Ville de la Sainteté » (Es 48,2 ; 52,1). Ce nom apparaît pourtant dans plusieurs Hadiths, qui sont antérieurs à cette date (voir supra, les notes 24 et 30).

6. Moïse à Médine

La Bible désigne comme interlocuteur de Moïse « Yitro (Jethro) prêtre de Midyân ». Midyân est l'un des fils arabes d'Abraham (Gen 25,2), et désigne régulièrement dans la Bible ainsi que dans le Coran un peuple arabe de caravaniers appelés en hébreu Midyânîm (Madianites) et en arabe Madyân. Ce peuple nomadisait entre le nord de la Syrie et l'Égypte et l'Arabie. Certains d'entre eux étaient établis dans le pays de Moab à l'est du Jourdain, gouvernés par leurs propres « Anciens ». Ils sont les interlocuteurs du roi de Moab à l'arrivée des Israélites à l'est du Jourdain (Nomb 22,4). On leur donne pour territoire la région nord-est de la Mer Rouge. En réalité, leur ville principale en Arabie pourrait être Médine.

Yitrô est présenté comme un personnage. Il peut tirer son nom de l'ange-dieu tutélaire de la ville, à moins que l'on n'ait ici un récit étymologique, dans lequel il serait l'ange-dieu désigné par son nom, ce dieu ayant aussi donné son nom à la ville de *Yathrib*, nom ancien parallèle à celui de Médine.

Médine ne désigne pas « la ville du prophète », *Madînat a-Nabiyy*, comme l'affirme la tradition musulmane. La ville du prophète était la Mecque plus que Médine. Médine tirerait son nom plutôt de la tribu de Midyân/Madyân dont Yitrô était le prêtre. Le nom *Madînah* pourrait bien être une forme de *Madyanah*, qui désignerait « les **Madianites**, les tribus madianites ». En fait l'orthographe correcte devrait être *Madyân*, ce terme pouvant désigner le dieu du temps qui dure Chronos, de la racine MDY qui donne *Tamâday* ou durer longtemps.

Yathrib est un nom sémitique qui se décompose en *Yatr* (plutôt que *Yathr*) et *Ib*. Le mot *Yéter* en hébreu et *Watar* en arabe désignent la corde d'un arc. Cette notion peut évoquer pour *Yatr-Ib* le sens d'Archer de Dieu, qualificatif d'un dieu ou d'un ange équivalent d'Apollon. Mais, nous préférons les mots akkadiens (*w*)*attaru(m)* ou « substitut, remplaçant » et *Atteru* ou compagnon, qui donnerait pour *Yatr-Ib* le sens de « compagnon de Dieu ». Cette expression désignerait en premier lieu l'Ange de Dieu, très présent dans la Bible, et que les Chrétiens et les Musulmans connaissent sous le nom de Gabriel. *Yatr-Ib* aurait pour équivalent inversé le prénom biblique *Eb-Yâtâr*, mais cette inversion inspirée par une volonté monothéiste donnerait le sens de « Dieu qui donne en abondance ».

Jethro est appelé *Shu'ayb* dans le Coran (voir article arabe *Madyan* dans Wikipédia). Il nous semble que ce nom serait la traduction arabe de *Yitrô*. En effet, en arabe, *Watîrah* et *Mash'ab* ont le sens de « chemin, sentier ».

On donne aussi pour ancêtre des Arabes du nord de l'Arabie un certain *'Adnân* (voir ce nom dans Wikipédia). Les généalogistes remontent la généalogie de Mahomet à ce personnage. En réalité, ce *'Adnân* pourrait être tout simplement *Madyân*, lu de manière erronée sur une écriture coufique.

7. L'œuvre d'Hérode sur le Mont du Temple

Hérode fut installé par les Romains sur le trône de Jérusalem, et régna entre -37 et +4. Ses constructions en Terre Sainte furent nombreuses et remarquables. Le port artificiel de Césarée qu'il réalisa est l'un des plus grands travaux de génie civil de cette époque. Le Temple de Jérusalem fut selon les descriptions de l'époque une œuvre d'une exceptionnelle grandeur, dont la destruction par les Romains en l'an 70 a meurtri le judaïsme pour toujours.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

L'œuvre d'Hérode sur le Mont du Temple est attestée par les sources rabbiniques juives des premiers siècles de l'E.C., par l'Evangile, par des sources latines, et surtout par Josèphe Flavius, un historien juif remarquable que son origine sacerdotale rendait crédible pour tout ce qui a trait au Temple. Hérode avait détruit le Temple existant pour le remplacer par un Temple beaucoup plus majestueux. Le Temple détruit par Hérode est décrit de manière assez détaillée dans la Lettre d'Aristée, rédigée vers -100.

Le Temple d'Hérode fut détruit par les Romains en l'an 70.

Des témoignages d'auteurs romains sur la ville de Jérusalem et de son temple au moment de la guerre des Romains contre les Juifs figurent chez quelques auteurs romains, dont Dion Cassius (155-235) et Tacite (58-120).

Dion Cassius écrit entre autres : « La ville avait trois enceintes, avec celle du temple » (v. Théodore Reinach, Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme, Paris 2007, p. 190). Cet historien décrit avec force détails l'ardeur de la guerre des Romains contre les Juifs.

Tacite décrit de manière détaillée les fortifications de la ville et de son Temple, puis la guerre dirigée par le général romain Titus contre les Juifs. Selon lui, « la ville, bâtie dans une assiette très forte, était encore défendue par des ouvrages et des remparts qui, même dans la plaine, l'eussent rendue respectable... Le Temple lui-même était une espèce de citadelle, ayant une enceinte particulière, plus forte et plus achevée que les autres ouvrages. Les portiques mêmes qui régnaient autour du Temple formaient une excellente défense. Il y avait une fontaine intarissable, de vastes souterrains sous la montagne, des piscines et des citernes pour garder l'eau de pluie. Les fondateurs avaient prévu que l'étrangeté des mœurs juives (c.à.d leur monothéisme] serait une cause de fréquentes guerres. De là tant de précautions contre le plus long siège » (Reinach, pp. 318-320).

Flavius Josèphe (vers 37-100) donne la meilleure description du Temple et son enceinte, réalisés par Hérode. Ce dernier entoura l'espace du Mont du Temple de quatre murs épais, mesurant chacun un stade (192,27 mètres), soit au total quatre stades (Antiquités Judaïques, XV, 14). Les parties déclives, notamment aux deux angles sud, furent comblées par des galeries souterraines à arches. Des galeries entouraient toute l'Esplanade, adossées aux murailles. « Deux de ces galeries étaient soutenues par de fortes et épaisses murailles » (di.). Il s'agit probablement des galeries ouest et sud.

Selon le même auteur, dans « la Guerre des Juifs contre les Romains » (V,14), la longueur des galeries était de six stades. Cette différence, comme d'autres qu'on peut relever entre les deux descriptions, viennent soit d'une rédaction dépendante de souvenirs devenus vagues avec le temps, alors que cet auteur était déjà installé à Rome après la destruction de Jérusalem en l'an 70, soit de ce que l'œuvre d'Hérode, réalisée en l'an -20, fut poursuivie par ses successeurs, jusqu'à la destruction du Temple en l'an +70 par les Romains.

L'Evangile de Jean (2,20) raconte en effet que Jésus affirma qu'il était capable de reconstruire le Temple en trois jours. A cela les Juifs lui répondirent que la construction du Temple avait duré 46 ans. Les aménagements du Temple et de ses environs durèrent donc jusqu'au moins les années +20.

Josèphe quant à lui affirme que les travaux étant achevés en l'an 64, plus de dix-huit milles ouvriers se retrouvèrent au chômage (Antiquités, 20,9). Les travaux et aménagements du Mont du Temple, dont peut-être des extensions de l'Esplanade, auraient donc duré près de 85 ans après l'achèvement de la construction du Temple lui-même.

Les murailles actuelles du Mont du Temple, en particulier la muraille ouest, remonteraient donc à Hérode et à ses successeurs. Certaines parties visibles des murailles ont perdu leurs grosses pierres hérodiennes, mais on pourrait en découvrir dans les fondations, si la possibilité de fouilles pouvait être donnée.

(voir Israël L. Levine, *Beyt ha-Miqdash b-Yrushalayim : Té'urey Yosef ben Matityahû u-Méqôrôt Ahérîm*, Qatédrah 77, Octobre 1995, p. 3-16).

Que reste-t-il aujourd'hui de l'œuvre d'Hérode sur le Mont du Temple ?

Les Romains ont détruit le Temple de Jérusalem après un siège qui dura trois mois, faisant 12000 morts parmi les combattants juifs selon Eutrope, historien romain du IV^e s (Reinach, p. 355-6).



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

Ils s'acharnèrent sur le Temple lui-même, dont ils ne laissèrent aucune trace, ainsi que sur les galeries qui cernaient le Mont du Temple.

En l'absence d'un examen archéologique détaillé du Mont du Temple, on peut tout de même noter la persistance de vestiges hérodiens intéressants.

- **La muraille** qui entoure le Mont du Temple, dont fait partie le Mur Occidental (« *Kotel* » en hébreu) est juive. Le premier terrassement du Mont du Temple date de l'époque du Premier Temple. L'historien Flavius Josèphe écrit : « *Salomon fut le premier qui, par l'ordre de Dieu, environna son sommet de murailles* » (*Antiquités des Juifs, XV, 14*), ou « *Quand le roi Salomon le bâtit, il fit faire un mur vers l'orient pour soutenir les terres de ce côté-là* » (*La Guerre des Juifs contre les Romains, V, 14*).

Mais, le terrassement complet de la montagne et la muraille cyclopéenne qui l'entoure sont dus au roi juif Hérode le Grand (-37 +4), ainsi qu'à ses successeurs jusqu'à son petit-fils Agrippa II (28-92). Ce dernier finit sa vie à Rome après la destruction du Temple en l'an 70 environ.

Les grosses pierres hérodiennes sont encore visibles sur certaines parties de la muraille, mais la plus grande partie est invisible, soit cachée dans les fondations de la muraille, ou bien inexploitable derrière les maisons du quartier musulman qui sont adossées au Mur Occidental et au Mur septentrional.

Le Mur Occidental est visible sur les 57 mètres utilisés par les Juifs pour leurs prières (*Kotel*). Ses grosses pierres sont encore visibles sur 200 mètres dans le tunnel visitable qui le longe, tandis que le quartier arabe se sert de la partie restante comme mur d'adossement pour les maisons. La hauteur initiale de ce Mur, dans la partie visible utilisée pour les prières juives, faisait à l'origine quelques 30 mètres. 15 mètres sont aujourd'hui visibles, dont 8 mètres sont constitués de pierres hérodiennes (7 niveaux de pierres), tandis que sous le niveau actuel du lieu de prières, on compte 17 niveaux de pierres hérodiennes. La place du *Kotel* était en effet à l'origine encaissée. Elle est à son niveau actuel par un remblaiement sans doute ancien, peut-être consécutif aux travaux de l'Esplanade.

Le terrassement du Mont du Temple avait pour but d'en agrandir l'espace utilisable. Il s'agissait de transformer le Mont du Temple en Esplanade, avec un comblement par des constructions à ogives des angles en pente, surtout du côté méridional.

La muraille d'Hérode était une œuvre grandiose. Ses quatre murs mesurent 478 m (ouest), 277 m (sud), 452 m (est) et 305 m (nord), soit au total 1512 m. Le Temple occupait en gros le centre de l'Esplanade, alors que cette dernière était entourée de superbes galeries monumentales.

Les Romains détruisirent le Temple et les galeries en l'an 70, mais des restes intéressants ont subsisté à ces destructions, poursuivies d'ailleurs par les Chrétiens byzantins de Jérusalem. Les destructions des Chrétiens byzantins ont cessé avec la conquête de Jérusalem en 638 par les Musulmans. Ces derniers ont au contraire magnifié le site, mais ce mérite est sans doute quelque peu gâché par leur attitude intolérante à l'égard des Juifs, interdits d'accès au site jusqu'en 1967.

De la muraille elle-même, les parties hérodiennes encore visibles sont les 57 mètres du Mur Occidental utilisé par les Juifs comme lieu de prières, ainsi que certaines parties du Mur Est donnant sur le cimetière musulman A-Rahma. Les Omeyyades au VIII^e s puis les Fatimides ont restauré les murs à l'aide de pierres bien plus petites. Puis, les Ottomans puis les Anglais ont rajouté 16 niveaux de pierres sur le Mur Occidental utilisé par les Juifs, de sorte que sur la partie non enterrée de ce Mur, on voit aujourd'hui trois niveaux et trois sortes de pierres.

Des 478 m du Mur Occidental, les Juifs occupent aujourd'hui 57 mètres, alors que le quartier arabe situé plus au nord se trouve adossé à la partie restante invisible du Mur Occidental, soit à $478-57= 421$ mètres, et au Mur Septentrional, soit 305 mètres.

- Un vestige important de l'œuvre d'Hérode est **la galerie souterraine du Mur méridional**.

L'historien Flavius Josèphe écrit à propos de cette galerie, - appelée communément *Stoa*, mais ce terme ne désigne que la partie ouverte au rez-de-chaussée : - « *du côté du midi... il y avait au milieu une autre porte également distante des deux angles, et une triple et superbe galerie qui s'étendait depuis la vallée qui était du côté de l'orient jusqu'à celle qui était du côté de l'occident... Cet ouvrage était l'un des plus admirables que le soleil eût jamais vus, car cette vallée était si profonde et un dôme élevé au-dessus de la galerie était si haut, qu'on n'osait regarder de là le fond de la vallée, parce que la vue ne pouvait aller si loin sans s'éblouir et sans se troubler. Ces galeries étaient soutenues par quatre rangs de colonnes également distantes... Il y en avait en tout 162... Entre ces quatre rangs de colonnes étaient trois*



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

galeries, dont chacune avait 30 pieds de large (9,1 m), plus de 50 pieds de haut (15,24 m), et un stade de longueur. Mais celle du milieu était une fois et demi aussi large (13,6 m), et deux fois plus haute que les autres (30,5 m) ... » (*Antiquités des Juifs*, XV, 14).

Cet historien nous a décrit ici une triple galerie d'une taille exceptionnelle qui longeait le Mur Méridional du Mont du Temple et qui allait de part en part entre l'est et l'ouest. Cette triple galerie était soutenue par d'énormes piliers de pierre. La galerie centrale s'élevait à 30 mètres de hauteur. En soustrayant la partie encaissée en-dessous du niveau de l'Esplanade, et qui constituait probablement un premier niveau, la partie émergente qui constituait le second niveau s'élevait donc probablement à 15 à 20 mètres au-dessus du niveau de l'Esplanade.

Le terrain était encaissé aux deux angles sud. Un remblaiement a dû combler en partie les deux angles. Ainsi, la galerie pouvait avec ses deux niveaux, l'un entièrement ou partiellement en-dessous du niveau de l'Esplanade, et le second entièrement en surface, traverser l'Esplanade de part en part.

Les Romains et leurs successeurs se sont acharnés sur toutes les constructions du Mont du Temple, mais ils n'ont pas été capables d'éradiquer la base des murailles, ni non plus les parties souterraines de la galerie méridionale. La destruction de ces dernières aurait été dangereuse pour les démolisseurs.

Des parties souterraines de la galerie méridionale subsistent encore. Elles sont reconnaissables par leurs piliers massifs et les grosses pierres de leurs murs.

Ce n'est pas sans raison que le calife Omar a installé sa mosquée du côté du mur méridional.

Les vestiges hérodiens de la galerie méridionale sont aujourd'hui essentiellement des locaux souterrains. En allant d'ouest en est, on peut citer :

a. Du côté du Mur Occidental, se trouve un petit local souterrain auquel on accède depuis l'Esplanade par un escalier de 38 marches, soit à une profondeur de 23 pieds (7 mètres). Le Waqf lui a donné le nom de **Mosquée d'Al-Bouraq**.

Cette prétendue « mosquée » ne sert jamais aux prières : ce serait un acte d'idolâtrie, quelles que soient les prières que l'on y ferait. En outre, on voit les tapis de prière orientés vers l'ouest, alors que les Musulmans orientent leurs prières depuis Jérusalem vers le sud, en direction de la Mecque.

Ce local a deux murs visibles tapissés de grosses pierres hérodiennes, un troisième mur comporte une énorme pierre servant de linteau et de soutien à la voûte, et un quatrième mur recouvert de plâtre.

Il donnait sur la Place du Kotel par une porte, obstruée depuis plusieurs siècles (X^e s ?). Il s'agissait de l'une des quatre portes donnant accès à l'Esplanade, signalées par l'historien juif Josèphe, et découverte par Barclay au XIX^e s, sous un escalier raide qui permettait d'accéder à la Porte des Maghrébins. Ce local était sans doute un hall d'entrée vers le niveau souterrain de la Stoa, et peut-être comportait-il aussi un escalier donnant accès directement à l'Esplanade.

Il n'a en tous les cas jamais servi d'étable pour des ânes de prophètes. En effet, lorsque Hérode a édifié l'Esplanade et le Temple, les Juifs avaient renoncé à la prophétie depuis plusieurs siècles, outre le fait qu'ils n'ont aucune tradition favorable aux ânes des prophètes.

Le nom de l'ancienne porte obstruée, « Porte de Mahomet », était inconnu du Sheikh du Haram, selon Charles Warren en 1871⁶².

b. Au sud de la Mosquée d'Al-Bouraq, se trouve une **mosquée des Maghrébins**. Celle-ci longe le Mur Occidental jusqu'au contact avec l'Ancienne Mosquée Aqsa, mais elle est séparée de ce Mur par une cour jadis réservée à la famille Abou Sa'oud. Cette mosquée est devenue une salle d'exposition du musée islamique depuis 1929. L'antiquité des locaux de cette mosquée doit être vérifiée.

c. Le long du Mur sud, depuis le Mur Occidental et en sous-sol de la Mosquée d'Al-Aqsa, se trouve une grande galerie hérodiennne, dont l'un des deux murs et la voûte sont faits de très grosses pierres, tandis que le second mur est fait de pierres plus petites. Certaines sources prétendent que cette galerie est une œuvre omeyyade, utilisée par eux pour accéder à la Mosquée depuis leurs demeures construites de l'autre côté du Mur méridional. Cette thèse n'est pas crédible, au vu de la taille des pierres, et de l'inutilité d'aménager des couloirs en sous-sols aussi monumentaux, alors

⁶² Charles Warren, *Recovery of Jerusalem*, 1871 (en ligne dans bible.ca/archeology/bible-archeology > Jerusalem Temple Mount).



que des couloirs de plus petite taille auraient été largement suffisants, et qu'une entrée à la mosquée *Al-Aqsa* est ouverte à son propre niveau, au bout d'un escalier, au milieu du Mur méridional.

Cette galerie, située en partie en-dessous de la Mosquée d'Al-Aqsa, est appelée *Ancien Oratoire d'Al-Aqsa* : peut-être a-t-elle servi de mosquée avant la construction par les Omeyyades de la Mosquée d'Al-Aqsa en dur.

d. Dans l'angle sud-est se trouve un grand sous-sol semé d'une grande quantité de piliers hérodiens. Les Croisés en ont fait une écurie pour leurs chevaux et l'ont appelé Ecuries de Salomon. Il a été transformé depuis 1996 en une grande mosquée, appelée injustement *mosquée Marwani*, un nom qui insinue son édification par les Omeyyades, descendants de Marwan.

- Un autre vestige important est *le pavage de la surface de l'Esplanade*. L'historien juif Flavius Josèphe écrit : « *Tout l'espace qui était à découvert était pavé de diverses sortes de pierres* » (*La Guerre des Juifs contre les Romains, V,14*). Le pavage actuel d'une grande partie de l'Esplanade pourrait donc remonter à Hérode, sans exclure la réfection de certaines parties abîmées par les Romains ou usées avec le temps par les autorités musulmanes.

- Du Temple lui-même, situé au-dessus du Rocher, il reste peut-être *la plate-forme sur laquelle se trouve aujourd'hui le Dôme du Rocher*. Dans la Guerre des Juifs, Flavius Josèphe décrit en effet différentes marches qui menaient jusqu'au cœur du Temple. Ce dernier se trouvait donc au-dessus du niveau de l'Esplanade.

- On citera enfin *une trentaine de citernes* dispersées sous la surface de l'Esplanade, des réservoirs d'eau pour toutes sortes de besoins. Elles ont été décrites et répertoriées par Charles Wilson dans son ouvrage *Ordinance Survey of Jerusalem, 1864* (en ligne sur bible.ca/archeology/bible-archeology-jerusalem, article *Detailed maps by Charles Wilson and Charles Warren in 1864-1871*). L'origine ancienne de certaines d'entre elles, antérieures même à Hérode, est attestée dans la Lettre d'Aristée, écrite vers -100.

8. Quelques repères d'histoire du Mur Occidental

Ce Mur a une épaisseur de 4 m à sa base et de 2m à sa partie haute. Cette forme pyramidale des pierres énormes de la base du Mur visait à soutenir la pression des arches qui comblaient l'espace intérieur entre le Mur et la partie haute du Mont du Temple. A l'époque du Second Temple, le Mur Occidental s'élevait à 32 m au-dessus du niveau de la rue qui le bordait à l'extérieur. Une grande partie du Mur est aujourd'hui enterrée (13 m) : grâce aux excavations archéologiques, la partie enfouie est visible sous-verre en bordure du Mur Occidental (Kotel) à certains endroits. La partie visible du Mur s'élève à 19 m, avec un premier niveau de sept grosses pierres hérodiennes superposées.

Les Romains détruisirent ce qu'ils purent de la partie haute de ce mur, mais ces dégâts ont été restaurés par les Omeyyades et les Fatimides, puis par les Ottomans et les Anglais avec des pierres bien plus petites. Les pierres hérodiennes sont cyclopéennes, pesant entre 2 tonnes et plusieurs centaines de tonnes.

Un Midrash dit que « *la Présence divine ne s'est jamais détachée du Mur Occidental du Temple* ». Cela correspond probablement à ce que dit l'historien juif Josèphe : « *Titus commanda de ruiner toute la ville de Jérusalem jusque dans ses fondements, à l'exception du pan de mur qui regarde l'occident, où il avait résolu de faire une citadelle...* » (*Cantique des Cantiques Rabbah*). Ce Mur du Temple (plutôt que de la muraille ?) fut probablement détruit par les Byzantins après 628.

Les Juifs ne furent pas autorisés à rendre visite au Mont du Temple par les Romains, puis par les Byzantins acquis au christianisme. Ils pouvaient encore prier en direction du Temple depuis ses environs. Au début, ils prièrent depuis la zone sud-est du Mont du Temple, à partir du Mont des Oliviers d'où ils pouvaient observer le Mont du Temple.

Les Musulmans conquièrent Jérusalem en 638. Le calife Omar établit sur les vestiges hérodiens de la Stoa méridionale du Mont du Temple une mosquée avec une toiture en bois, sur des murs anciens, peut-être ceux d'une église byzantine détruite. Puis, les califes Abd El-Malik (685-705) et son fils Walid (705-715) construisirent en dur le Dôme du Rocher puis la Mosquée Al-Aqsa, cette dernière du côté du Mur méridional.

Les Omeyyades construisirent ensuite un palais et des demeures bourgeoises en dehors de l'Esplanade, derrière le Mur méridional. Ils y installèrent aussi 70 familles d'artisans juifs qu'ils ramenèrent de Tibériade. Mais cette



promiscuité fut bientôt gênante pour certains Musulmans fanatiques. Les Juifs durent se déplacer vers le Mur est. Avec la chute des Omeyyades et l'abandon de la zone sud, les Juifs purent retourner prier du côté sud.

Des persécutions graves touchèrent les Juifs de France (Expulsions répétées), d'Espagne et d'Afrique du Nord (persécutions almohades) à partir du XII^e s. Dès le moment où Jérusalem fut reprise aux Croisés en 1187 par Saladin, de nombreux Juifs vinrent en Orient chercher un peu plus de tranquillité, tout en se rapprochant de la Terre Sainte. Certains visitèrent Jérusalem avant de s'installer dans d'autres villes, alors que d'autres tentèrent de s'y installer. Le Mur occidental comme lieu de prière juif, mais appelé aussi « Porte de la Miséricorde » (ce nom est donné aujourd'hui à une porte du Mur est), est cité par Benjamin de Tudèle en 1165 environ. A partir du XIII^e s, un groupe important de Juifs arriva à Jérusalem de France (300 personnes en 1209-1211) puis d'Espagne (Moïse ben Nahman, appelé Ramban (en 1267). Il semble qu'ils aient été installés dans l'ancien quartier juif de Jérusalem, qui abrite encore la synagogue portant le nom du Ramban. Il est probable qu'ils aient été prier, notamment le 9 Av, date anniversaire de la destruction du Temple, devant le Mur Occidental.

Le quartier juif était séparé du Mur Occidental par un petit quartier de Musulmans maghrébins, arrivés à Jérusalem de leur pays pour les mêmes raisons de persécutions almohades que les Juifs. Ce quartier musulman n'était pas adossé au Mur, comme l'est le principal quartier musulman, situé plus au nord. Il en était séparé par un espace qui au XIX^e s, faisait 4 mètres de large. Cette particularité tient peut-être à la nécessité de garder cet espace pour un passage des Musulmans de l'ancienne Ville de Jérusalem vers les zones situées au sud du Mont du Temple.

Les Palestiniens prétendent aujourd'hui que Mahomet serait passé par-dessus cette partie précise du Mur Occidental ou déposant son âne dans un local ouvert sur ce Mur, avant d'aller (à pied ?) jusqu'à la Mosquée d'*Al-Aqsa* pour y prier. Alors que venant de la Mecque sur un âne volant, il aurait pu se poser directement sur le Mont du Temple en passant par-dessus le Mur méridional, on ne comprend pas pour quelle raison il aurait fait ce détour. Faut-il en déduire que cette partie du Mur occidental était déjà sacrée à son époque, et utilisée comme lieu de prières par les Juifs ?

9. Les incohérences de la tradition de Bouraq et de sa mosquée

La tradition du passage de Mahomet par le Mur Occidental et l'attachement de l'âne *Bouraq* dans un local souterrain à un anneau scellé à la face intérieure du Mur Occidental n'apparaît qu'au XIV^e s dans l'œuvre d'un Palestinien du nom d'Ibn Furkah. Auparavant, les traditions rapportées par tous les Hadiths parlent d'attachement de l'âne à la porte de la Mosquée d'*Al-Aqsa*, permettant au Prophète d'entrer immédiatement dans la Mosquée pour prier avec d'anciens prophètes juifs. Le Prophète avait sans doute mieux à faire que d'aller attacher un âne loin de la mosquée, alors que cet âne céleste n'avait guère besoin qu'on l'attache.

Les traditions anciennes de l'arrivée de Mahomet et de Bouraq sur le Mont du Temple

La légende musulmane prétendait que le Prophète avait accédé au Mont du Temple par le sud ou l'est. D'un autre côté, il n'y a aucune unanimité sur le lieu où cet âne a été attaché.

Les anciennes traditions ou opinions sur le lieu où Mahomet et son âne furent posés sont diverses :

Le biographe du IX^e s, Ibn Hicham, (édition française par Wahib Atallah, p. 141) ne cite **aucun emplacement**.

Le Livre de l'Echelle de Mahomet (éd. Arnaldez, p. 107) attache Bouraq au **Rocher du Dôme**, sans faire passer Mahomet par un quelconque mur.

Deux Hadith sur cette question sont rapportés dans l'ouvrage d'un auteur du XI^e s, Abû al-Ma'âli al-Maqdisî (*Fadâ'il Bayt al-Maqdis*, Beyrouth 2002), l'un des ouvrages anciens consacrés à la description de Jérusalem et de son histoire : ils n'évoquent aucun mur d'arrivée du prophète. Le premier Hadith fait dire au prophète que son âne a été attaché à **un anneau à la porte du Temple** de Jérusalem (*Bayt Al-Maqdis*), tandis que le second prétend que l'ange **Gabriel a fait un trou dans la pierre** (*Al-Hajar* : une simple pierre ou le Rocher du Dôme ?) du même Temple avec son doigt pour y placer les rênes (p. 339-340).

Une tradition rapporte que Mahomet a accédé au Mont du Temple depuis la **Porte des Funérailles** (Al-Janâ'iz), appelée aussi **Porte Al-Bouraq**, qui se trouve au sud de la Porte de la Miséricorde (A-Rahmah/ha-Rahamîm) sur le Mur est, face à l'escalier qui mène au Dôme du Rocher.



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

La Porte de la Miséricorde a été fermée par Saladin, et maçonnée par Soliman Ier au XVI^e s. Les Juifs prétendent que le Messie passera par cette porte. Il est possible que les endeuillés accédaient au Temple par cette porte après l'inhumation de leurs proches sur le Mont des Oliviers. Les Chrétiens prétendent aussi que Jésus aurait emprunté cette porte pour entrer dans Jérusalem : pour cette raison ils l'appellent Porte Dorée. Les Musulmans ont établi un cimetière le long du mur est de l'Esplanade, de part et d'autre de cette porte.

Une autre tradition rapporte que l'ange Gabriel a attaché Al-Bouraq à la **Porte Al-Nâdhir**.

L'historien Al-'Omarî (1301-1349) rapporte dans *Masâlik Al-Abṣâr* (I,p. 167) que dans les **Ecuries de Salomon** (aujourd'hui Mosquée dite Marwani) se trouve un anneau auquel Mahomet aurait attaché Al-Bouraq. Cette tradition est rapportée par d'autres auteurs qui font passer Mahomet par le Mur méridional. L'anneau aurait servi à d'autres prophètes avant Mahomet.

(voir aussi Haïm Schwarzbaum, *Mi-Méqôr Ysrâel vé-Yishmâ'el*, Tel-Aviv, 1975, p.148, chap. *Al-Bourâq (ha-Kotel ha-Ma'aravî* (le Mur Occidental), qui s'inspire aussi de Yitshaq Yéhézel Yéhoudah, revue Zion, III, p. 157).

Nous avons donc deux sortes de traditions : les unes attachent Al-Bouraq à une porte du Mont du Temple, une porte est ou sud, tandis que les autres l'attachent au Dôme du Rocher ou à la porte de la mosquée d'Al-Aqsa.

Les premières font entrer Mahomet par une porte du Mont du Temple, laissant Bouraq attendre dehors, alors que les secondes le font poser sur l'Esplanade par Bouraq, comme l'aurait fait un hélicoptère. Bref, on a toutes les options possibles, et chacun y va de son imagination.

La tradition de Bouraq attaché à un anneau dans le local appelé Mosquée d'Al-Bouraq

Une thèse qui n'apparaît qu'au XIV^e s chez un auteur musulman de Jérusalem appelé Ibn Furkah, prétend que l'âne Bouraq fut attaché à l'intérieur d'un modeste local souterrain fermé, dont les Musulmans firent une mosquée (Mosquée dite d'Al-Bouraq). Ce local est situé au sud-ouest du Mont du Temple, adossé au Mur Occidental. On y accède aujourd'hui à partir du Mont du Temple par un escalier de 38 marches. Cette information recoupe partiellement celle donnée par Al-'Omarî.

Cette thèse n'est pas mentionnée dans les sources anciennes. Elle n'apparaît donc qu'au XIV^e s, chez Al-'Omarî et Ibn Furkah.

L'origine et la destination du local attribué à Bouraq ont donné lieu à différentes hypothèses.

Le local bénéficiait jadis d'une porte donnant sur la Place du Kotel. Barclay l'a identifiée de l'extérieur du Mur Occidental, en dessous d'un escalier raide qui permettait d'accéder à la Porte des Maghrébins, située juste au-dessus de la Porte de Barclay. Elle correspondait selon lui à l'une des quatre portes du Mur Occidental signalées par Josèphe. La porte aurait été obstruée à l'époque omeyyade, tandis que les Mamelouks (1307-1336) auraient aménagé le local pour en faire une sorte de mosquée. Ce local est inutilisé comme mosquée, parce qu'un culte fait dans ce local ressemblerait fort à de l'idolâtrie. Une coupole extérieure et un escalier rénové lui auraient été adjoints.

Certains attribuent l'ensemble des rénovations aux Omeyyades. Ils prétendent que ces rénovations porteraient des marques d'œuvre omeyyade, avec des éléments comparables qu'on retrouve à la Porte de la Miséricorde et à la Double Porte (Porte Houlda) aujourd'hui obstruée, située sur le Mur méridional.

D'autres pensent que ces aménagements sont dus aux Mamelouks (1307-1336), considérant qu'avant ces travaux, le local communiquait avec l'Ancienne Mosquée d'Al-Aqsa, la Mosquée dite Marwani, et la Porte de la Miséricorde (voir Masjid Al-Bouraq, dans Wikipédia en arabe).

Quoiqu'il en soit, on ne perdra pas notre temps à discuter d'une légende qui n'a plus de pertinence aujourd'hui. On signalera seulement qu'à l'époque où Hérode a construit son Esplanade à l'aide de pierres cyclopéennes, il n'a certainement pas aménagé d'étable pour les ânes des prophètes, d'abord parce que le judaïsme a toujours combattu cette croyance comme il sera démontré ailleurs, mais surtout parce qu'il a aussi renoncé depuis près de cinq siècles à la prophétie, qui n'avait pas donné clairement ses preuves.

Assurément, ce local a été dédié à l'âne Bouraq au XIV^e s, uniquement pour dissuader les juifs de venir prier du côté extérieur du Mur Occidental.

Maintenant que la supercherie est dévoilée, ne faudrait-il pas sceller l'anneau de l'âne Bouraq soit à la porte principale du Dôme du Rocher que la tradition musulmane a identifié avec *Bayt Al-Maqdis*, soit à la porte de la Mosquée d'Al-Aqsa, soit à toutes les portes de l'Esplanade où cet âne a pu être attaché ?



CONSEIL EUROPÉEN DES FÉDÉRATIONS WIZO EUROPEAN COUNCIL OF WIZO FEDERATIONS

Et si les fidèles musulmans sont sincères dans leur adoration de *Bouraq*, la présence de cet anneau à la porte de leur mosquée pourrait bien leur servir à lui rendre un petit hommage chaque fois qu'ils vont faire leur prière à Dieu.

10. Le Quartier des Maghrébins

La place occupée par les Juifs devant le Mur Occidental se limitait à 28 mètres de longueur le long du Mur, sur une largeur de 4 mètres. Au début du XX^e s, les Juifs subissaient l'hostilité des voisins musulmans du Quartier des Maghrébins, qui déversaient des détritues et faisaient passer leurs bêtes qui émettaient leurs fientes dans cet espace de prières étroit. Des négociations pour le rachat d'une partie du Quartier des Maghrébins en vue d'élargir cet espace étaient bien avancées en 1887, mais n'avaient pas abouti. Après la Guerre de 1948, les Juifs furent empêchés par les Jordaniens de se rendre sur ce lieu de prières ancestral, alors que l'accord d'armistice les y autorisait.

Lorsque les Israéliens reprirent la Vieille Ville en 1967, ils s'empressèrent de démolir ce quartier, pressentant une affluence massive des Juifs empêchés de s'y rendre auparavant pendant 19 ans. L'Etat indemnisa les 125 familles palestiniennes (625 habitants) qui y habitaient et les aida à se reloger dans d'autres quartiers musulmans. Ce quartier musulman délabré, sans monument antique notable (hormis une mosquée et une *Zawiya*), séparait le quartier juif du Mur Occidental. La suppression de ce quartier sécurisait les Juifs pour leurs visites au Mur, et créait à cet endroit un espace capable d'accueillir les pèlerins, les visiteurs, et les grands rassemblements de fidèles aux jours de grande affluence (voir l'article *Moroccan Quarter*, dans Wikipédia, en anglais et en hébreu).



63

Cette image montre la partie du Mur Occidental (en hébreu *Kotel Ma'aravi*) qui sert de façade pour le lieu de prières des Juifs. La Place dégagée devant le Mur est remplie de fidèles aux jours de grande affluence (ici lors de la fête de Soucoth). C'est cette place que les Palestiniens appellent *Al-Bouraq*, du nom de l'âne volant de Mahomet. Elle est limitée à droite par la Rampe des Maghrébins (actuellement construite provisoirement en bois, à la suite de l'effondrement en 2004 de la construction originelle en dur du fait d'intempéries). Au-delà du Mur se trouve le Mont du Temple/Al-Harâm A-Sharîf, cerné par une grande muraille longue de 1,5 km, œuvre du roi juif Hérode en l'an -20. Cet espace abrite essentiellement deux bâtiments musulmans : la Mosquée d'Al-Aqsa (à droite sur l'image), et le Dôme (doré) du Rocher (visible ci-dessous). Les fouilles archéologiques ont été faites le long du Mur occupé par les Juifs et aux alentours.



64

Image de l'Esplanade des Mosquées, avec au sud, la mosquée d'Al-Aqsa (avec un dôme en cuivre) et au centre le Dôme du Rocher, (avec un dôme doré) abritant un « rocher » sacré, connu de la tradition juive ancienne.

⁶³ Photo Kushnirov Avraham

⁶⁴ Photo Godot13/Andrew Shiva



65

Cette maquette du Temple et de la Jérusalem antique, appelée Maquette Holyland, représente le second Temple juif au centre de l'Esplanade d'Hérode, cernée de galeries sur les quatre côtés, et la ville de Jérusalem, aux époques d'Hérode (-20) et jusqu'à la destruction de Jérusalem par les Romains en l'an 70.

La maquette s'étend sur une surface de 2000 m².

Elle a été conçue par l'historien israélien Michael Avi-Yonah, à partir des descriptions de Flavius Josèphe, contemporain de la destruction du Temple. Elle a été exposée d'abord à l'hôtel Holyland à Jérusalem en 1966, puis transférée en 2006, découpée en 1000 morceaux, dans un jardin du Musée d'Israël.

Elle montre le Temple juif au milieu du Mont du Temple/Esplanade des Mosquées. L'actuelle mosquée Al-Aqsa se trouve à l'emplacement de la Stoa, qui est cette galerie à plusieurs étages qu'on voit sur la photo à gauche, adossée au mur méridional de l'Esplanade, avec une toiture colorée ici en marron.

A l'angle nord-ouest, on aperçoit la citadelle Antonia, vaste caserne militaire munie de quatre tours, construite par Hérode sur le site d'une ancienne citadelle hasmonéenne. Elle porte le nom de Marc Antoine, général et homme politique romain du I^{er} siècle av. l'E.C., protecteur d'Hérode au début de son règne.

⁶⁵ Photographie Berthold Werner (2008).